Démarrez sur Silæ

Version : 04/2022





- 1. Préambule
- 2. Création d'un dossier
- 3. Paramétrage de la fiche Société
- 4. Paramétrage de la fiche Salarié
- 5. Saisie des cumuls antérieurs en montage (initialisation)
- 6. Prélèvement à la source
- 7. Cycle de paie & saisies mensuelles (activité/absences, heures, acomptes, éléments variables)
- 8. Autres variables
- 9. Insérer des commentaires
- 10. Cotisations
- 11. Organismes
- 12. DSN mensuelle
- 13. Déclaration des évènements
- 14. Manipulations côté cabinet / domaine
- 15. Outils /Astuces





1. Préambule

1.1 - Utilisation du support

Ce support est disponible pour vous guider avant et après le parcours initial Silæ.

Avant : pour vous familiariser aves les notions et interfaces sur lesquelles vous serez formé(es). Après : pour revoir / consolider les acquis de cette formation.

Pendant la formation, nous vous conseillons de vous détacher de ce support pour suivre le déroulement des sessions de formation et les exemples proposés par le formateur.

Ce support développe les points fondamentaux vous permettant d'évoluer en toute sérénité sur vos premiers dossiers de paie.





1.2 - Utilisation du menu « Documentation » & assistance

Accès : dossier de paie > menu « Documentation ».

• Aide en ligne

Accès aux fiches d'aide à la manipulation du logiciel + sources légales justifiant les paramétrages appliqués par le programme.

Navigation via le sommaire (en cliquant sur les « + » dans la partie de gauche) ou par mot-clé dans le champ de recherche. Lorsqu'on utilise les guillemets, le programme recherche mot pour mot ce qui se trouve entre les guillemets.

Publications hebdomadaires

Pour informer les collaborateurs des évolutions hebdomadaires du programme, on met à disposition chaque mardi matin dans le menu « Documentation » une publication regroupant l'ensemble des nouveautés du logiciel (nouveautés, modifications légales /conventionnelles, corrections, mise à disposition de CCN). Deux onglets « Modifications CCN » et « Modifications légales » permettent également de retrouver la liste des mises à jour.

Guides de formation

Accès à l'ensemble des supports de formation.

Documentations conventionnelles

Accès aux documentations conventionnelles liées aux CCN renseignées dans la fiche Société (=> synthèse des paramétrages du logiciel liés à la CCN).

Fiche à voir dans l'aide en ligne :

« Savoir utiliser le menu Documentation » > mot-clé « doc ».





Lorsque vous ne trouvez pas de réponses à vos questions dans les aides fournies dans le menu « Documentation », il est possible de réaliser une demande auprès de l'assistance Silae.

Pour ce faire, on réalise un clic sur le bouton « Assistance » sur la partie haute de l'interface. Cette action ouvre une fenêtre comprenant un formulaire à renseigner.



Renseignez les champs : email de contact (adresse utilisée pour les échanges), thème (obligatoirement renseigné), message pour décrire le problème et/ou poser la question.

Les champs dossier/raison sociale/CCN sont automatiquement renseignés avec les informations du dossier de paie ouvert sur l'interface. Si la question est d'ordre général, cochez « Ne concerne pas un dossier ». Si plusieurs CCN sont renseignées, il est possible de choisir la CCN sur laquelle porte la question.

	Formulaire de demande d'assistance							
- L'adresse e-ma	- L'adresse e-mail de contact doit être valide, c'est au travers de cette adresse que se feront les échanges concernant votre demande.							
- Choisir un thèi	me qui se rapproche de votre sujet.							
- Décrire au mie	sux votre demande.							
- Si votre quest	ion concerne la DSN, merci d'ajouter les fiches de paramétrage en pièce jointe.							
Suiet :	Subt: Etat d'avancement							
E-mail de contact :	PREPROD - Mail uniquement @Silae/Silaexpert							
Dossier :	JC 2020 Ne concerne pas un dossier							
Raison sociale :	DOSSIER TEST FORMATION							
CCN du dossier :	8065							
Thème :	-							
Type de demande :	Vous avez une question de fonctionnement.							
Pièces jointes :	Envoyar en pière iniste la canture d'écran automatique de l'écran artif							
	Ajouter une pièce jointe + Capture d'écran							
	Capture_Automatique_20210218_135115.png							
Message :								

« Envoyer en PJ la capture d'écran automatique de l'écran actif » permet de joindre automatiquement une capture d'écran de la fenêtre réalisée au moment de la pression sur le bouton d'assistance (enlevez la coche pour ne pas joindre cet élément). On peut également ajouter une pièce jointe ou ajouter une capture d'écran précédemment réalisée via l'outil Windows (presse-papier).

Confirmez en saisissant « OUI » > « Envoyer ». Une fenêtre avec le n° de ticket est générée et un mail d'accusé de réception est envoyé.

Fiche à voir dans l'aide en ligne :

« Contacter l'assistance Silae » > mot-clé « silae ».



1.3 - Utilisation de l'applicatif / prérequis techniques

Le système d'exploitation

Système d'exploitation	Supporté par Microsoft	Compatible avec SILAE	Framework .NET 4.8 présent nativement
Windows 10 version 1909 et supérieure (2004, 20H2, 21H1,)	>	0	0
Windows 10 version 1903	8	0	0
Windows 10 version 1607 Windows 10 version 1703 Windows 10 version 1709 Windows 10 version 1803 Windows 10 version 1809 Windows 8.1	8	0	8
Windows 10 version 1507 Windows 10 version 1511	8	8	8
Windows 8 Windows 7 avec ou sans SP1	8	8	8
Windows Vista Windows XP	8	8	8
Windows Server 2012 et supérieur (2012 R2, 2016, 2019, v1709, v1803,)		I	8
Windows Server 2008 R2	8	 Image: A start of the start of	8
Windows Server 2008	8	×	8

Attention : Framework .NET 4.8 impératif sur votre poste de travail.

Le navigateur

Recommandé : Microsoft Edge

Pour pouvoir faire fonctionner Silae avec Microsoft Edge, il est nécessaire que le composant « ClickOnce » soit activé.

Autres navigateurs :

Silae fonctionne également avec Internet Explorer, mais le logiciel n'étant plus supporté par Microsoft, nous vous déconseillons son utilisation.

Firefox & Chrome : il existe des « addons ClickOnce » non-officiels pour ces navigateurs. Nous ne pouvons cependant pas garantir le fonctionnement de Silae avec des addons qui ne sont pas développés officiellement par les éditeurs.

Voir les procédures complètes à suivre dans la fiche d'aide en ligne : « Prérequis techniques Silae » > mot-clé « prérequis ».



1.4 - Se connecter et assurer la sécurité de la connexion







Sélectionnez le serveur souhaité dans le menu déroulant > « Next ».



Le raccourci est désormais disponible sur votre bureau.

Voir les procédures complètes à suivre dans la fiche d'aide en ligne : « Prérequis techniques Silae » > mot-clé « prérequis ».





1.4.2 - Création d'un raccourci

Réalisez un clic droit sur le bureau > « Nouveau » > « Raccourci » :



On saisit dans l'emplacement le lien adapté : <u>https://silaexpert01.fr/silae</u> <u>https://silaexpert02.fr/silae</u> ... <u>https://silaexpert28.fr/silae</u>

Cliquez sur « Suivant » > saisissez le nom du raccourci et cliquez sur « Terminer ». Le raccourci est désormais disponible sur votre bureau. Vous pouvez récupérer l'icône de bureau Silae <u>ici</u> (pour personnalisation).

Voir les procédures complètes à suivre dans la fiche d'aide en ligne : « Prérequis techniques Silae » > mot-clé « prérequis ».



1.4.3 - Changer le mot de passe

Il est conseillé lors de la première connexion de modifier le mot de passe (> mot de passe assez compliqué / ne pas simplement utiliser les initiales du collaborateur).

Une fois connecté(e) > cliquez sur l'icône Silae en haut à gauche de l'écran > « Modifier votre mot de passe » > « Appliquer ».







2. Création d'un dossier

Fiches à voir dans l'aide en ligne :

- « Création de dossier par import DSN » > mot-clé « memo ».
- « Imports DSN » > mot-clé « import ».
- « Montage Importer, créer un dossier » > mot-clé « import ».
- « Montage Accéder au dossier, le gérer » > mot-clé « dossier ».
- « Suivi des déclarations » > mot-clé « déclarations ».
- « Paramétrage des envois en EDI » > mot-clé « déclarations ».

2.1 - Création d'un dossier à partir d'un import de DSN

Onglet « Outils » > « Import DSN / Création dossier » : une fenêtre apparait pour sélectionner les fichiers à importer (sinon, cliquez sur « Ajouter des fichiers » dans le volet de droite).

Production Gestion	n interne Gestion id	lentifiants Paramé rage paie Robot de paie Outi	ils
2	2) 05-U N
Aide au démarrage	Informations	Import DSN / Création dossier	
Aide au démarrage	Informations	Import DSN / Création dossier	_

Importez tous les fichiers pour le même SIREN.

Il ne doit pas manquer de DSN lors de l'import : par exemple, lorsqu'on réalise l'import des DSN de janvier à juillet, aucune DSN ne doit pas manquer (import de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet).

On importe a minima les DSN depuis le début d'année lorsqu'on est en cours d'année et les 3 ou 12 dernières DSN si passage en janvier / février / mars.





Les options sont cochées / renseignées par défaut.

	Création de dossier par DSN X								
Option d'analyse des fichiers DSN à imp	orter	Option d'importation Rattacher les dossiers créés à l'agence : L				Ajouter des fichiers Supprimer tous les fichiers			
		Créer/mettre à jour les bulletins et emplois	2 Crásy (natitra à fairy les hulleties et empleie archivés						
Contrôler les SIRET (pour import d	ans dossier existant)		archives						
Ecraser les DSN mensuelles si exis	tantes	Mois de montage (pour création) :							
Fichier	📀 Sélectionnez un ou plusieurs fichiers DSN			×	t Période C.R. Import	、			
	$\leftarrow \rightarrow$ \checkmark \uparrow \frown \land Oocuments \rightarrow dsn	> DSN - exemple mission sociale IMPORTDS	N01 ~ Ö Rec	hercher dans : DSN - exem 🔎					
	Organiser 👻 Nouveau dossier			::: • 🔟 ?					
	^ Nom	^ Modifié le	Туре	Taille					
	DSN_jc201	92_201901_ !_N 20/02/202	11:09 Fichier EDI	9 Ko					
	DSN_jc201	92_201902!_N 20/02/202	11:11 Fichier EDI	9 Ko					
	DSN_jc201	92_201903!_N 20/02/202	11:12 Fichier EDI	9 Ko		b			

Créer / mettre à jour les bulletins et emplois archivés → le programme crée des bulletins fictifs et les emplois archivés d'après les informations importées des DSN (des bulles « bulletins » apparaissent alors au niveau des lignes des salariés). Cette option permet la reprise des historiques.

Mois de montage → par défaut, le mois suivant la dernière DSN importée (si import des DSN de janvier, février, mars alors le mois de montage par défaut sera avril). Ne rien saisir dans ce champ.

A noter : le logiciel récupère automatiquement l'agence (si préalablement renseignée) pour le collaborateur qui réalise l'import (modifiable).

Option d'analyse des fichiers DSN à importer Option d'importation Rattacher les dossiers créés à l'agence : LYON Créer/mettre à jour les bulletins et emplois archivé Contrôler les SIRET (pour import dans dossier existant Mois de montage (pour création) Selectionnez un ou plusieurs fichiers DSN → → ↑ 🗧 « Documents → dsn → DSN - exemple mission sociale IMPORTDSN01 ✓ ♂ Rechercher dans : DSN - exem... J EI • 🔟 🛛 ^ Nom Modifié le OSN_jc20192_201901_- L.N... 20/02/2020 11:09 Fichier EDI DSN_jc20192_201902_- t_N... 20/02/2020 11:11 Fichier EDI DSN ic20192 201903 . I N., 20/07/2020 11/12 Fichier EDI DSN_jc20192_201904 . I.N... 20/02/2020 11:24 Fichier EDI DSN jc20192_201905_- I.N., 20/02/2020 11:29 Fichier EDI DSN_jc20192_201906_ U.N., 20/02/2029 11:32 Fichier EDI OSN_jc20192_201907_- U_N... 20/02/2020 11:33 Fichier EDI OSN_jc20192_201908_+ I_N... 20/02/2020 11:35 Fichier EDI BSN is20192 201909 . J N., 20/02/2020 11:36 Fichier EDI DSN jc20192_201910 . I N... 20/02/2020 11:37 Fichier EDI DSN jc20192_201911 . I.N., 20/02/2020 11:39 Fichier EDI DSN jc20192_201912_4 I.N... 20/02/2020 14:15 Fichier EDI Nom du fichier: "DSN_jc20192_201912_4 II_NE_01" "DSN_jc20192_201901_4) - Tous les fichiere Annuler

Parcourir les dossiers et sélectionner les fichiers (DSN) à charger : « Ouvrir » (en bas de la fenêtre).

Dans cet exemple, import des DSN de janvier à décembre 2019



Une fois les fichiers chargés, saisir un nom / n° de dossier dans la colonne dédiée > le nom s'affiche sur toutes les lignes.

			Création de dossie	r par DSN			
Option d'analyse des fichiers DSN à importer Option d'importation Rattacher les dossers créés à l'acence ; LYON							
Ecraser les DSN mensuelles si existantes		Mois de montage (pour création) :					
Fichier		C.R. Analyse	Détail	SIREN	NIC Fractio	n Dossier	Information
DSN - exemple mission sociale IMPORTDSN01\DSN_jc20192_201901	!_NE_01.edi	Dossier à créer			1/1	IMPORTDSN1	Saisir un N° de Dossier
DSN - exemple mission sociale IMPORTDSN01\DSN_jc20192_201902_	!_NE_01.edi	Import si création			1/1		
DSN - exemple mission sociale IMPORTDSN01\DSN_jc20192_201903_	!_NE_01.edi	Import si création			1/1		
DSN - exemple mission sociale IMPORTDSN01\DSN_jc20192_201904_	!_NE_01.edi	Import si création			1/1		
DSN - exemple mission sociale IMPORTDSN01\DSN_jc20192_201905_	!_NE_01.edi	Import si création			1/1		
DSN - exemple mission sociale IMPORTDSN01\DSN_jc20192_201906_	!_NE_01.edi	Import si création			1/1		
DSN - exemple mission sociale IMPORTDSN01\DSN_jc20192_201907_	!_NE_01.edi	Import si création			1/1		
DSN - exemple mission sociale IMPORTDSN01\DSN_jc20192_201908_	!_NE_01.edi	Import si création			1/1		
DSN - exemple mission sociale IMPORTDSN01\DSN_jc20192_201909_	!_NE_01.edi	Import si création			1/1		
DSN - exemple mission sociale IMPORTDSN01\DSN_jc20192_201910_	!_NE_01.edi	Import si création			1/1		
DSN - exemple mission sociale IMPORTDSN01\DSN_jc20192_201911_	!_NE_01.edi	Import si création			1/1		
DSN - exemple mission sociale IMPORTDSN01\DSN_jc20192_201912_	!_NE_01.edi	Import si création			1/1		

Important :

Vérifiez le compte-rendu d'analyse du programme.
 Résultat : une 1ère ligne « Dossier à créer » s'affiche correspondant au fichier de janvier 2019, à l'origine de la création du dossier.

Les lignes suivantes précisent que l'import sera effectué si le dossier est créé.

► Vérifiez les périodes.

C.R. Analyse	Détail	SIREN	NIC	Fraction	Dossier	Information	Etablissement	Période
Dossier à créer				1/1	IMPORTDSN1			01/2019
Import si création				1/1	IMPORTDSN1			02/2019
Import si création				1/1	IMPORTDSN1			03/2019
Import si création				1/1	IMPORTDSN1			04/2019
Import si création				1/1	IMPORTDSN1			05/2019
Import si création				1/1	IMPORTDSN1			06/2019
Import si création				1/1	IMPORTDSN1			07/2019
Import si création				1/1	IMPORTDSN1			08/2019
Import si création				1/1	IMPORTDSN1			09/2019
Import si création				1/1	IMPORTDSN1			10/2019
Import si création				1/1	IMPORTDSN1			11/2019
Import si création				1/1	IMPORTDSN1			12/2019





A noter : en réalisant un clic droit sur la ligne, il est possible de retirer une ligne de l'import (cas d'import d'une ligne par erreur) > puis recalculez (volet de droite).

Cliquez ensuite sur « Créer les dossiers et importer » en bas de la fenêtre > le résultat s'affiche dans la colonne « CR Import » :

Créer les dossiers	s et importer					
		Information	Etablissement	Période	C.R. Import	
	IMPORTDSN1			01/2019	Succès	9
	IMPORTDSN1			02/2019	Succès	
	IMPORTDSN1			03/2019	Succès	
	IMPORTDSN1			04/2019	Succès	
	IMPORTDSN1			05/2019	Succès	
	IMPORTDSN1			06/2019	Succès	
	IMPORTDSN1			07/2019	Succès	
	IMPORTDSN1			08/2019	Succès	
	IMPORTDSN1			09/2019	Succès	
	IMPORTDSN1			10/2019	Succès	
	IMPORTDSN1			11/2019	Succès	
	IMPORTDSN1			12/2019	Succès	

Actualisez l'onglet « Production » via le volet de droite ou la touche clavier dossier est créé.

puis saisir le n° de dossier précédemment renseigné dans la barre de recherche : le

Prod	uction	Ge	st	ion interne Gestio	n identifiants	Paramétrage paie	Robot de paie	Out	tils Analyse de l'activité	
Liste de dossiers										
	Dossier	•	•	Raison s	ociale	Code postal	Ville	^	Recherche	
	MPORTDS	N1							ACTION	
									Ouvrir la paie Actualiser	



Dans cet exemple, les DSN sont importées et les bulletins fictifs créés (zone hachurée).





Si on ne coche pas « Créer / mettre à jour les bulletins archivés » : les DSN sont importées. Pas de création de bulletins fictifs et pas de reprise d'historique.

Après l'import :

Vérifiez & complétez les informations dans les fiches Société / Salarié / Organismes.

Vérifiez les calculs résultant des fichiers DSN importés : les bases plafonnées / le plafond, la réduction générale de cotisations, les compléments maladie et allocations familiales, l'exonération HS/HC, les bases formation, la réintégration sociale / fiscale. Ces éléments peuvent être corrigés via l'outil « Modification des bulletins importés DSN » ou via des profils.

> Astuce : modifier les bulletins importés (import DSN) > voir la fiche d'aide





2.2 - Gestion du dossier

Accès : onglet « Gestion interne » > « Clients ».



2.2.1 - Définir, modifier ou compléter une affectation

Affectation : pour rattacher le dossier à une agence et à un ou plusieurs collaborateurs.



A noter (si besoin) : la désactivation du « suivi paie » entraîne la désactivation du robot (à savoir le bouton automate qui peut réaliser le suivi du processus de paie et permettre l'automatisation de certaines tâches).





2.2.2 - Mettre en place une clé d'accès

Clé d'accès : mot de passe permettant de sécuriser l'accès au dossier.

Identité Affectations Clé d'accès	
Dossier de paie	
Clé d'accès générale au dossier :	
Confirmation :	
Clé d'accès à la suppression/modifica	ition de bulletin édité :
	Confirmation :

2.2.4 - Créer un dossier sans import DSN

Sur la même interface, cliquez dans le volet de droite sur « Créer un client ».

Lors de la création d'un client sans import, il s'agit de renseigner manuellement toutes les informations administratives.

Gestion des clients	X
	🚺 Créer un client
	Import Excel des clients
	Sauver
	Annuler
	Supprimer

2.2.3 - Changer le n° d'un dossier après sa création

Voir dans le volet de droite : « Changer le n° du dossier » > renseignez la fenêtre.

Gestion des clients						
		📝 Créer un client				
Numéro de dossier :		Import Excel des clients				
		Sauver				
Identité Affectations	Clé d'accès	Annuler				
Dossier de paie		Supprimer				
Dossiel de pale		Changer le numéro du				
Clé d'accès géné	rale au dossier :	dossier				
	Confirmation :					
Clé d'accès à la s	uppression/modification de bulletin édité :	Þ				
	Confirmation :					

Attention : ne pas oublier après chaque modification de cliquer à droite sur « Sauver »

Rappel pour les codes des dossiers : ils ne doivent pas commencer par 999 (codification réservée aux paies internes).



2.2.5 - Accéder au dossier

Avec ou sans import : se rendre dans l'onglet « Production » > « Actualiser » (ou raccourci clavier ^{F5}).

Une recherche par raison sociale ou par numéro de dossier est possible sur la droite (champ de recherche).

Il suffit ensuite de double cliquer sur la ligne pour accéder au dossier.

A noter : l'onglet « Production » n'apparait que lorsque deux dossiers sont créés. Aucun dossier créé = pas d'onglet « Production ». 1 dossier créé = 1 onglet portant le nom du dossier

Pro	Production Gestion interne Gestion identifiants Paramétrage paie Robot de paie Outils Analyse de l'activité									
	Liste de dossiers									
_	Dossier	Raison sociale	Code postal	Ville	^	Recherche				
	INITIALE01	INITIALE01	18000	BOURGES		ACTION Ouvrir la paie Actualiser				

2.2.6 - Déclarations et envois EDI

Fiches à voir dans l'aide en ligne :

« Suivi des déclarations » > mot-clé « déclarations ».

« Paramétrage des envois en EDI » > mot-clé « déclarations ».





3. Paramétrage de la fiche Société

Fiches à voir dans l'aide en ligne :

- « Paramétrer la fiche Société » > mot-clé « société ».
- « Montage Renseigner la fiche Société » > mot-clé « société ».
- « FNAL » > mot-clé « PACTE ».
- « Participation à l'effort de construction » > mot-clé « PACTE ».
- « Versement transport-mobilités » > mot-clé « PACTE ».
- « Déduction forfaitaire patronale TEPA » > mot-clé « PACTE ».
- Fiches dédiées aux congés payés > mots clés « congés payés ».
- « Grilles horaires et planning tournant » > mot-clé « grille ».
- « Taxe d'apprentissage » > mot-clé « apprentissage ».
- « Méthode de calcul des absences » > mot-clé « absences ».
- « Générer des virements et options SEPA » > mot-clé « virements »

3.1 - Accès à la fiche Société

Dans un dossier de paie : flèche du 1^{er} menu > « Fiche Société » ou raccourci.



ou







Pour visualiser le sommaire et accéder facilement aux rubriques via un clic : dans la fiche Société, appuyez sur la touche clavier [1] (ou Fn + F1)

Sommaire	
Etat du dossier	
Etablissement principal - BOURGES	
Identification	
Employeur signataire	
Personne à contacter	
Conventions collectives	
Descriptions conectives	
Parametres de paie	
Conges payes	
K11 Parer	
Repus Forfaite jours	
Horaires nar défaut de l'établissement	
Activité journalière	
Jours fériés travaillés	
Fractionnement des congés payés	
Gestion des Contrats à Durée Déterminée	
Gestion des tickets restaurant	
Gestion des titres de transport	
Social et fiscal	
Taux AT	
Taxe versement transport	
Taxe d'apprentissage	
Taxe sur les salaires	
La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	
Exonérations	
Effectifs	
Frais de santé	
Questionnaire conventionnel - C083 - Cordonnerie multiservice (fusion avec M009 : Maroquinerie	
industries)	





3.2 - Etat du dossier

Etat du dossier

Le dossier est inactif

Le dossier est en montage

Mois de démarrage : 01/2020

Le dossier est en production

Montage \rightarrow phase de paramétrage pour initialiser les cumuls antérieurs et refaire les bulletins déjà réalisés sur un autre logiciel de paie. Pas d'étape de validation.

Bulletins non facturés. Une fois cette étape de montage terminée (cumuls initialisés et bulletins reproduits), on passe en production.

Production \rightarrow on fait les bulletins originaux sur le logiciel. Il y a des étapes de validation et des envois EDI. Les bulletins sont facturés.

Mois de démarrage \rightarrow 1^{er} mois à calculer dans l'état d'avancement. Le mois de démarrage sert à se positionner pour l'initialisation des CP.

Attention : ne pas modifier le mois de démarrage lorsque l'on passe en production, sinon les cumuls seront faussés.

Le cycle de paie (= étapes de réalisation des bulletins jusqu'à l'envoi /l'impression) diffère selon le mode montage / production => ces deux phases présentent un code couleur de bulles différent sur l'état d'avancement.





3.3 - Partie Etablissement

3.3.1 - Raison sociale & forme juridique

A bien renseigner (notamment pour le déclenchement de certains paramétrages). Astuce pour trouver le code de la forme juridique : voir <u>la situation du répertoire SIREN</u>.

3.3.2 - La convention collective nationale (CCN)

Vérifier / renseigner la convention collective.

Attention : si on coche « Application immédiate des avenants » => les dispositions contenues dans les avenants à la CCN sont appliquées avant la parution au JO de l'arrêté d'extension.

Important : l'option « CCN du siège » par défaut cochée sur la 1ère ligne de la liste permet d'incrémenter une rubrique dans la DSN (norme 2021) avec le code IDCC de la convention principale.

Dans le cas où aucune convention collective de siège ne doit être renseignée, une option est proposée « Pas de CC siège » (à cocher).

3.3.3 - La durée hebdomadaire du travail

On renseigne la durée légale du travail.

Ce champ permet de définir en-dessous de quelle durée hebdomadaire de travail les salariés sont considérés comme à temps partiel.

Cette notion sera reprise dans l'attestation Pôle emploi sur l'horaire de l'établissement.

3.3.4 - Les congés payés

Par défaut, Silae ne pratique pas le report des CP non pris (à cocher si besoin).







3.3.5 - La grille horaire

Elle est appliquée par défaut à <u>tous les salariés</u> de l'établissement (modifiable en spécifique dans la fiche Salarié).

- 1. Saisissez les heures travaillées
- 2. Cliquez sur « Calcul des heures payées »
- 3. Si besoin, précisez les heures majorées
- 4. Si besoin, ajoutez des types d'heures majorées
- 5. Cliquez sur « Calcul des heures mensuelles »

Si seule la partie « Heures mensuelles » est renseignée => lissage du lundi au vendredi.

Le raccourci F2

permet de reporter la valeur d'une colonne sur l'autre.

```
3.3.6 - Social et fiscal => choix du régime (général, agricole...).
```

3.3.7 - Taux AT

Renseignez la section (01,02...) puis sélectionnez le code risque dans le menu déroulant. Le taux standard est généré (mis à jour par Silae). Si un taux spécifique est saisi/affiché : vérifiez sa justification.

Attention : présence d'un taux spécifique => plus de mise à jour automatique du taux par le logiciel.

Les codes risques applicables pour le taux fonctions supports sont 0000A (entreprises du BTP) et 0000B (entreprises relevant de branches professionnelles autres que celles du BTP).

A noter : désormais, les taux AT/MP reçus via CRM en retour d'une DSN sont historisés dans le menu « Paramétrage » > « Cotisations » > « Taux AT ». Le bulletin prend en priorité ces taux repris du CRM (et leur date d'effet pour éventuelle

régularisation), sinon, les taux saisis ici dans la fiche Société.



Attention cependant lorsqu'un salarié est créé ou qu'un emploi est ajouté à un salarié : par défaut, le logiciel remplit le code section du taux AT en fonction de ce qu'il y a dans la fiche Société. En revanche, s'il n'y a rien dans la fiche Société, il prend le taux AT historisé via CRM.



3.3.8 - Taxe d'apprentissage

Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, art.37-III,C : en 2020, le décalage d'1 an entre le paiement de la taxe d'apprentissage et l'année au titre de laquelle elle est due (les rémunérations versées en N-1) est supprimé.

Pour les sociétés assujetties à la taxe d'apprentissage supplémentaire (majoration) : le contrôle est réalisé uniquement en décembre.

La majoration n'est à cocher que pour les effectifs de 250 salariés et plus.

3.3.9 - L'effectif

Attention :

Par défaut, le paramétrage lié à l'effectif qui est livré correspond aux effectifs de moins de 11 salariés => on ne modifie rien dans ce cas.

Il n'y a pas d'automatisation du franchissement des seuils d'effectif => calcul des effectifs mais modification manuelle (coches / options).

Pour paramétrer rapidement les cotisations liées à l'effectif : volet de droite de la fiche Société > « Paramétrage lié à l'effectif ».

La loi Pacte du 22 mai 2019 modifie les règles de décompte des effectifs :

- Rationalisation des seuils d'effectif / recentrage sur 3 niveaux : 11, 50 et 250 salariés.
- Neutralisation des effets de seuil : gel de 5 ans pour le franchissement à la hausse; 1 an suffit pour le franchissement à la baisse.
- Harmonisation du décompte des effectifs : calcul selon le code de la Sécurité sociale.

Impacts sur : versement transport, formation professionnelle, forfait social sur prévoyance, déduction forfaitaire patronale TEPA, FNAL, participation à l'effort de construction.





3.3.10 - Questionnaire conventionnel

Ce questionnaire permet de répondre à des besoins spécifiques de paramétrage conventionnel. Dans certains cas, des bulles explicatives sont mises à disposition.

Cliquez sur les « ? » pour accéder à la bulle explicative.

Questionnaire conventionnel - B065 - Bureaux d'études techniques	
Prime de vacances	
Méthode de calcul appliquée : majoration de 10 % de l'indemnité de congés payés de chaque salarié	
Versement en une fois 💿	
(Répartition égalitaire) 🗌	•
Majoration de 10% sur les indemnités réellement versées 🗌	•
Mois de versement si différent de juin	
Versement à chaque prise de congés (option non conventionnelle) \bigcirc	
Pas de versement (versement sous la forme d'autres primes en compensation) \bigcirc	
<u>Salaires minima</u>	
Les minima mensuels correspondent à 95% du montant donné par la CCN 🔘	
Les minima mensuels correspondent à 92% du montant donné par la CCN (existence d'un 13e mois) 🔘	
Les minima mensuels correspondent à 100% du montant donné par la CCN \bigcirc	0

Rappel : accès aux documentations conventionnelles liées aux CCN renseignées dans la fiche Société (=> synthèse des paramétrages du logiciel liés à la CCN).

🧐 🤻	® 88 88 ¶ ≥ 20 1	[%] P·	°∎ ∰	•	G		•		•	DADS-U DSN	. -		D		?	·	Ö	
	Traitement mois	Paramétrage	Outils	Salariés	5	RH		PAS -	- DAI	DS / I	DSN	Aut	omate	Do		Aide e	n ligne	
																Public	ations hebdomadair	es
					01 0	2 01	3 04	1 05	201	07	08 (09 10	1 11	12 0		Espace Guide	e vidéos s de formation	
۲						2 0.	5 0		00			07 10		12 0		B065	 Bureaux d'études t 	echniques



3.4 - Partie Société

3.4.1 - Arbitrage légal / conventionnel pour maintien de salaire

Méthodes	
Calcul automatique des maintiens « Santé » et « Famille » sans comparaison avec le maintien légal	
Méthode pour le suivi des absences	
Traitement des absences en jours calendaires :	
O oui, pour les absences générant du maintien	
O oui, pour toutes les absences	

Fonctionnement du logiciel : le programme intègre dans sa base de données les caractéristiques du maintien de salaire légal (loi sur la mensualisation) ainsi que celles du maintien conventionnel définies dans de nombreuses conventions collectives (environ 800 CCN gérées dans Silae).

Par « caractéristiques », on entend les éléments de carence, de tranches de pourcentage d'indemnisation, de durée, de condition d'ancienneté, de comptabilisation des absences au cours de l'année civile ou des 12 mois qui précèdent....

Par défaut, en cas d'arrêt déclenchant un maintien de salaire, le programme réalise un arbitrage entre le légal et le conventionnel si existant (et, en plus, le local si régime spécifique Alsace-Moselle), pour choisir le protocole de maintien le plus avantageux pour le salarié.

L'option « Calcul automatique des maintiens sans comparaison avec le maintien légal » désormais disponible dans la fiche Société (> section « Méthodes) permet de désactiver l'arbitrage comparant le maintien légal et le conventionnel pour appliquer de manière systématique le maintien conventionnel.



Voir la justification dans l'info-bulle : « Selon l'administration, la comparaison entre un régime légal et un régime conventionnel d'indemnisation de la maladie doit être faite pour chaque salarié pris individuellement et non globalement pour l'ensemble du personnel (Circ. Min. 01/09/1980). Selon la jurisprudence, la comparaison doit s'opérer globalement pour l'ensemble des salariés, et non salarié par salarié. Cette position ne pouvant être automatisée, cette coche vous permet d'appliquer le maintien conventionnel, apprécié globalement plus favorable pour l'ensemble des salariés ».







Méthode moyenne avec arbitrage 6 jours :

1. Salarié travaillant du lundi au vendredi, 7 heures par jour, avec 1 journée d'absence en mars.

Mois de mars : 154 heures en réel.

Comparaison : paiement du temps de présence (154 - 7 = 147 heures) ou déduction de l'absence (- 7 heures).

Dans cet exemple => 1 seule journée d'absence donc le logiciel ne compare pas => déduction de 7 heures.

2. Même salarié avec une absence de 8 jours.

Comparaison : paiement du temps de présence $(154 - [8 \times 7 \text{ soit } 56 \text{ heures}] = 98$ heures de présence effective) ou déduction de l'absence (151,67 - 98 = 53,67 heures). Absence > 6 jours donc arbitrage du programme.

Le logiciel choisit le mode de calcul le plus favorable au salarié => 53,67 heures.

Méthode moyenne avec arbitrage 30 jours :

3. Même salarié avec une absence de 8 jours.

En indiquant 30 jours, le calcul sur la base des heures non travaillées s'applique pour toutes les absences et permet d'éviter l'arbitrage des méthodes. Heures non travaillées : 8 jours d'absence x 7 heures => 56 heures

4. Autre exemple avec une absence de 20 jours. Heures non travaillées : 20 jours d'absence x 7 heures => 140 heures

Libellé	Base salariale	Taux/montant salarial	Résultat salarial	Base patronale	Taux/montant patronal
Salaire de base	151.67	12.8466	1 948.45		
Absence maladie 180320	- 7.00	12.8466	- 89.93		
Salaire de base	151.67	12.8466	1 948.45		
Absences	- 53.67	12.8466	- 689.48		
Absence maladie 180320-270320					

A partir de : 30 jours d'absence, favorise en tenant compte de la présence

A partir de : 6 jours d'absence, favorise en tenant compte de la présence

Libellé	Base salariale	Taux/montant salarial	Résultat salarial	Base patronale	Taux/montant patronal
Salaire de base	151.67	13.4890	2 045.88		
Absence maladie 140920-230920	- 56.00	13.4890	- 755.38		
Libellé	Base salariale	Taux/montant salarial	Résultat salarial	Base patronale	Taux/montant patronal
Salaire de base	151.67	13.4890	2 045.88		
Absence maladie 051020-311020	- 140.00	13.4890	- 1 888.46		



La méthode réelle :

On retire toujours la période non travaillée et la déduction est faite au taux réel du mois (taux horaire = salaire de base / nombre d'heures réelles que le salarié aurait dû effectuer sur le mois). Le taux horaire d'absence varie donc chaque mois.

Exemple 3 : salarié travaillant du lundi au vendredi, 7 heures par jour, avec 1 journée d'absence en mars. Mois de mars : 154 heures en réel.

=> Déduction de 7 heures au taux horaire de 1948,45 / 154 = 12,6523

Code libellé	Libellé	Base salariale	Taux/montant salarial	Résultat salarial
	Salaire de base	151.67	12.8466	1 948.45
	Absence maladie 180320	- 7.00	12.6523	- 88.57

Méthode	pour le suivi des absences			
La déd	luction des heures majorées se fait :			
Code libellé	Libellé	Base salariale	Taux/montant salarial	Résultat salarial
	Salaire de base	151.67	12.8466	1 948.44
	Heures mensuelles majorées 25%	17.33	16.0583	278.29
	Sous total Salaire de base	169.00		2 226.73
1	Absence maladie 180320	- 7.00	12.6522	- 88.57
-	Absence maladie, heures majorées	- 0.80	15.8153	- 12.65
	Abarran mala dia 190220	2.80	42.0444	40.00
2	Absence maladie 180320	- 3.80	12.0400	- 40.02
-	Absence maladie, heures majorées	- 4.00	16.0583	- 64.23
2	Absence maladie 180320		12.8466	
3	Absence maladie, heures majorées	- 7.80	16.0583	- 125.25



Déduction des heures supplémentaires :

Cas d'un salarié à 39 h contractuellement (7,8 heures par jour).

Exemple 1 : au jour le jour

1 jour d'absence \rightarrow déduction de 0,8 h en H.S et 7 h en H.N

Exemple 2 : à la semaine

1 jour d'absence \rightarrow déduction de 4 h en H.S et 3,8 h en H.N

Exemple 3 : au mois

1 jour d'absence \rightarrow déduction de 7,80 h



3.4.3 - Méthode pour le suivi des congés payés

Attention : énoncé « La gestion des congés payés se fait uniquement en jours » coché \rightarrow pas de valorisation, juste un commentaire.

Attention : choix d'un arbitrage des CP manuel → paiement du maintien même sur STC, fin de CDD.

3.4.4 - Social et fiscal

Le fait de cocher « La société est affiliée à une caisse de congés payés » implique ensuite de paramétrer la caisse dans la section « Organismes » du dossier de paie avant de calculer le 1er bulletin, afin que le taux de cotisation soit juste.

3.4.5 - Informations bancaires

Saisir le RIB > lors de la génération du fichier, le programme le transforme en BIC/IBAN.

Pour les comptes bancaires étrangers <u>uniquement</u>, il est impératif de saisir l'IBAN et le code BIC.





4. Paramétrage de la fiche Salarié

Fiches à voir dans l'aide en ligne :

- « Paramétrer la fiche Salarié » > mot-clé « salarié ».
- « Montage Renseigner la fiche Salarié » > mot-clé « salarié ».
- « Entrée du salarié » > mot-clé « entrée ».
- « Import excel d'informations salariés » > mot-clé « import ».
- « Alertes d'échéance » > mot-clé « alertes ».
- « Saisies arrêts » > mot-clé « saisies ».
- « Avantages en nature » > mot-clé « avantages ».

« Changement de contrat », « Contrat d'apprentissage », « Parcours emploi compétences-CUI », « Paramétrage stagiaires », « Personnel externe », « CDD », « Contrats de professionnalisation », « Contrats CIFRE », « CEE », « Contrats particuliers & Compagnons du Devoir », « Dispositif Emplois francs », « CDDI » , « CDD saisonnier et CDD Action de formation du travailleur saisonnier », « Cape », « Engagement et volontariat de service civique », « CDD d'usage », > mot-clé « contrat ». « Mandataire social » > mot-clé « mandat ».

4.1 - Accès à la fiche Salarié

Dans un dossier de paie : flèche du 1^{er} menu > « Fiches Salariés » ou raccourci.









Pour visualiser le sommaire et accéder facilement aux rubriques via un clic : dans la fiche Salarié, appuyez sur la touche clavier **F1** (ou Fn + F1)

Sommaire	X
Identification du salarié	
Naissance	
Pays de nationalité	
Coordonnées	
Personne à contacter en cas d'urgence	
Informations bancaires	
Entrée dans l'entreprise	
Saisies - arrêts	
Conjoint	
Enfants - Personnes à charge	
Emploi	
Définition de l'emploi	
Rémunération	
Présentation de la ligne "Salaire de base" à l'édition des bulletins	
Commentaires sur les bulletins de salaire	
Horaires	
Absences	
Conges payes RTT	
Avance sur frais	
Avantages en nature	
Indemnités kilométriques	
Prélèvements fixes sur salaire	
Paramètres de paie	
Plafond Sécurité Sociale	
Nature de l'activité	
CICE	
Chèque Santé	



4.2 - Partie administrative de la fiche Salarié

4.2.1 - Entrée du salarié

Date d'entrée : obligatoire.

- ▶ permet de calculer l'ancienneté du salarié si la date d'ancienneté n'est pas renseignée.
- ▶ permet d'indiquer la date des cumuls en bas de bulletin et cumuls de tranches dans le cas d'une entrée en cours d'année.

Date d'ancienneté : facultative.

A renseigner dans le cas où l'ancienneté est différente de la date d'entrée ou si on souhaite que la date d'ancienneté apparaisse sur le bulletin (par défaut ancienneté en nombre de mois et années).

4.2.2 - Informations bancaires

Renseignez les informations.

Si on ne gère pas les virements, la coche « A utiliser pour les virements » peut être activée pour avoir la mention « Paiement par virement » sur le bulletin. Sinon : « Paiement par chèque » est renseigné par défaut.

A noter : menu « Outils » > « Import excel d'informations salariés » pour importer les informations bancaires des salariés en masse.

4.2.3 - Informations complémentaires

Cliquez sur le bouton pour dérouler les différentes sections permettant de spécifier des informations importantes concernant le salarié (initialisation de l'ancienneté, salarié protégé, niveau de diplôme...).

Exemple : travailleur handicapé => cette section est importante car elle permet la bonne remontée des informations dans la déclaration du statut du travailleur handicapé via la DSN.

Important : NIR à renseigner !







4.2.4 - Saisies / arrêts

Calcul de la quotité saisissable en fonction du nombre de personnes à charge et de la priorité (automatique selon la nature).



Etat récapitulatif de la saisie (sommes versées / dues) En montage : reprise des montants antérieurs déjà versés

4.2.5 - Saisie des enfants / personnes à charge

Il est important de renseigner cette information pour le calcul des CP de parentalité, les chèques vacances et, pour certaines conventions collectives, le maintien enfant malade (avec date de naissance de l'enfant renseignée).

Saisles	- arrêts		Natur	e de la :	saisie à sélectio	nne	er 📄			
1.	Demandeur	Date demande	Montant créance	Mois débu prélèvemer	it nts Type		Priorité	Libellé sur le	es bulletins	Référence
2:					Saisie sur rémunération					Ð
3 :					Pension alimentaire					Œ
4 :					Saisie à tiers détenteurs					
5 :					Saisie attribution					±
Enfants ·	- Personnes à c	harge								
Enfants ·	- Personnes à c Prénom	harge	Nom de fa	amille	Date de naissance	Lien	I	NIR	Sexe	A charge
Enfants · 1: Rache	- Personnes à c Prénom	barge BOURA	Nom de fa	amille	Date de naissance 17/05/2010 Enfa	Lien		NIR	Sexe Femme	A charge



4.3 - Partie emploi de la fiche Salarié

4.3.1 - Paramétrage d'un CDI (exemple)

<u>Emploi</u>

Date début d'emploi : obligatoire → détermine où se situe le 1^{er} bulletin dans d'avancement. Cette date apparaît par défaut sur le bulletin de paie.

Date début de contrat : à saisir systématiquement (notamment lorsque la fiche Salarié c un précédent emploi).

Motif début d'emploi : obligatoire.

Définition de l'emploi

Renseigner la classification pour gérer le minimum conventionnel et les particularités lié CCN.

Code complément PCS-ESE :

Code catégorie de salarié :

Code CPN DUC : rassemble les salariés sur le tableau des charges et DSN Code catégorie de salarié : salariés qui ont de l'abattement (obligatoire pour respecter norme EDI)

Codes PCS-ESE et complément PCS-ESE : cf. cahier technique DSN.

	Emploi
	Etablissement : BOURGES
	Code contrat de travail : 01 Contrat à durée indéterminée
	Contrat de tune particulier : Néant
	Data da signatura du septerto (06/01/2020
	Date de signature du contrat : 05/01/2020
le le bulletin dans l'état	Moté début d'emploi : 001 embaurbe_ début d'activité recentement direct ou sur concours fonction publique) début de c
que la fiche Salarié compte	
	Date de fin de préavis :
	Motif fin d'emploi :
	Motif de la rupture :
	Ne pas éditer les documents de fin de contrat Contrat avec une clause de non concurrence
	Maintenir l'affiliation au contrat de prévoyance Clause de non concurrence levée
	Définition de l'emploi
t les particularités liées à la	Convention collective : B065 Bureaux d'études techniques Classification des métiers
	Code classification métier : B065.02.005 Date début d'ancienneté dans le grade :
	Ingénieur ou cadre position 2-2
coire pour respecter la	Nature de l'emploi : Ingénieur ou cadre position 2-2
	Code caractéristique de l'activité : 90 Salarié non concerné
J.	Code statut professionnel : 29 Cadre
	Code statut catégoriel CC : 01 Cadre
	Code statut catégoriel AGIRC-ARRCO : 01 Cadre et assimilé (article 4 et 4 bis)
	Code autre régime de retraite :
Code PCS-ESE : 374d Cadres commerciaux des petites et mo	iyennes entreprises (hors commerce de détail)
lément PCS-ESE :	
Code CPN DUC : 221 Cadres et assimilés cadres (Article 484 b	is CCN 14/03/47)
légorie de salarié :	

e

Rémunération

« Mensuel » : renseigner le salaire de base perçu pour le nombre d'heures contractuelles du salarié (exemple : si salarié est à 169 h, renseigner le salaire de base pour les 169 h donc les H.S structurelles comprises).

« Salaire net garanti » : salaire de base + éventuel complément sur une ligne à part pour que le salarié reçoive au minimum le net garanti (avant PAS).

Insertion de mots clés à la suite du salaire :

- Salaire suivi de « NET » (pour un montant net) => 2250NET
- Salaire suivi de « NETP » (montant net toutes primes confondues / le simple « net » ne prend pas en compte les primes - remboursements > le logiciel procède à un ajustement pour générer le net à payer désiré comprenant les primes) => 2300NETP
- Salaire suivi de « CG » (pour un montant en coût global, intégrant les charges patronales) => 2250CG
- Salaire suivi de « CGP » (comme précédemment) => 2300CGP

Horaires

A noter : le fait de mettre une grille horaire inférieure à 151.67 heures permet de définir un temps partiel \rightarrow la proratisation des plafonds sera automatiquement faite sur le bulletin.

emuneration
Minima conventionnels :
Au 01/07/2017 : Taux horaire = 16.7007 €, Salaire mensuel = 2532.99 €, Garantie annuelle = 31995.60 €, pour 151.67 heures/mois
Salaire de base : Ne pas renseigner de salaire si le salarié est payé au SMIC ou min. conventionnel : Image: Convention of the salaire si le salarié est payé au SMIC ou min. conventionnel : : Image: Convention of the salaire si le salarié est payé au SMIC ou min. conventionnel :<
Présentation de la ligne "Salaire de base" à l'édition des bulletins
Libellé :
Masquer le nombre d'heures : Masquer le taux horaire :
Commentaires sur les bulletins de salaire
Salarié au forfait jour : 📃
Périodicité mensuelle des bulletins : 🗹
A cocher UNIQUEMENT si on veut faire apparaître les heures réelles effectuées en
bas du bulletin et non pas la mensualisation.
Edition des heures réellement effectuées
└─ Le salarié est soumis aux horaires par défaut de l'établissement
inlevez la coche dans le cas où le salarié ne suit pas l'horaire collectif renseigné dans la fiche Société => grille horaire spécifique à renseigner.


Les avantages en nature

Saisissez les éléments (voiture, logement, nourriture, informatique...) sous la forme de montants qui seront repris de manière automatique dans les bulletins.

Il n'est pas nécessaire de saisir le libellé de l'avantage en nature. Par défaut, ils sont affichés ainsi sur le bulletin : « Avantage en nature véhicule » etc. Logement : possibilité de renseigner un montant ou calcul automatique selon le nombre de pièces et la tarification légale pour le logement.

_										
	A05.b	Avantage en nature NTIC	215.00		215.00					
\bigtriangledown	A03.b	Avantage en nature logement	106.20		106.20					
	A03.b - Avantage en nature logement									
	Rémunération brute de référence : 2026.3 Nombre de semaines travaillées : 4 Proratisation : 106.2 / 4 * 4									

Logement occupé par 2 conjoints travaillant dans la même entreprise : réduction de 50 %.

Application de l'abattement pour sujétions : abattement de 30 %.

Pour aller plus loin (cas des AeN non fixes), on utilise des profils > voir aussi les fiches « Profil utilisateur pour un / quelques / tous les salariés » > mot-clé « primes » dans l'aide en ligne ou « webEV » dans l'espace « Guides de formation ».

Code cotisation AT - partie Paramètres de paie

Attention : il faut obligatoirement que le code section AT soit renseigné *(paramétrage produit).*

Exonération de cotisations - partie Paramètres de paie

Choix de l'exonération dans le menu déroulant > renseignez les dates de début / dates de fin.

Avantages en na	ature					
	Туре	Libellé			Montant	
	Voiture :				0.00	
	Loaement :				0.00	
	NTIC				215.00	
	Mariana .				0.00	
	Noumture :				0.00	
	Autres :				0.00	
_	Calcul aut	omatique des avantages	s en r	nature de type logement		
	Libellé :				Nombro de pièces :	2
	Libelie .				Nombre de pieces .	- ,
		Logement occu	ipé p	ar deux conjoints travaillant d	ans la même entreprise : 🗌	0
	Salarié log	é par nécessité absolue	e de s	ervice		
		Application d	le l'a	battement pour sujétions :]	
					-	
Paramètres de pai	ie					
		Plans de pr	imes :	Pgp1.fr		
		Plans de primes utilisa	ateur :	& Personnaliser		
		Plans de primes fi	naux :	Pap 2 fr		
		Plans de cotisa	tions :	Pgc.fr		
	Confirmation	obligatoire des heures mensu	elles :			
Le calcu	l automatique	des entrées/sorties est désa	ctivé :			
		Code section accident du tr	avail :	01		
			40	Exonération de cotisations patror	nales LODEOM	
			52	Organismes d'intérêt général en z	rr	
Exonérations de c	otisations		53	Bassin d'emploi à redynamiser		
Type d'exopératio	200		55	Contrats aidés atelier/chantier d	insertion	
1:			90	contrats aldes atelier/chantler d	insertion (secteur non marchand	PUBLIC
2:		<u></u>				



4.3.2 - Paramétrage d'un CDD

<u>Emploi</u>

Saisissez le code contrat de travail 02, le motif de CDD et la date de fin d'emploi.

Au sujet du motif :

CDD d'usage : attention à la législation en vigueur à la date de lecture de ce guide.

Points de vigilance :

- \Rightarrow Taxe forfaitaire sur les CDD d'usage
- ⇒ Majoration de la contribution d'assurance chômage
- CDD de remplacement : permet de ne pas prendre en compte ce salarié dans les effectifs.

Emploi	
Etablisse	ment : TEST FORMATION
Code contrat de t	ravail : 02 Contrat à durée déterminée
Motif du	CDD : 03 CDD d'usage
Durée initiale du	CDD : 4 mois 0 jours
	Paiement mensuel des indemnités de précarité
Contrat de type parti	culier : Néant
Cas parti	culier :
	Date de signature du contrat : 06/01/2020
Date début d'e	mploi : 06/01/2020 Pas de bulletin le 1er mois Date début de contrat : 06/01/2020
Motif début d'e	mploi : 001 🚽 embauche, début d'activité, recrutement direct ou sur concours (fonction publique), début de c 🔺
Date de fin de période prob	stoire :
Date fin d'e	mploi : 25/04/2020 ou durée : mois Date de fin de préavis :
Motif fin d'e	mploi : 008 fin de contrat de travail, fin d'activité, fin de détachement, perte de la qualité cultuelle (cultes) 🔺
Motif de la ru	pture : 31 fin de contrat à durée déterminée ou fin d'accueil occasionnel
	Ne pas éditer les documents de fin de contrat
	Maintenir l'affiliation au contrat de prévoyance Clause de non concurrence levée





4.3.3 - Paramétrage d'un apprenti

Entrée dans l'entreprise

Important : depuis janvier 2021, il est nécessaire de renseigner dans la section « Entrée dans l'entreprise » > « Informations complémentaires » le niveau de diplôme préparé (l'absence d'information dans cette section génère un blocage DSN).

<u>Emploi</u>

Renseignez le code contrat de travail (« 04 » ou « 05 » selon l'entreprise).

D	late d'ancienneté : Gestion des cumuls depuis la Informations comp	dernière entre olémentaires
	Nîveau de diplôme préparé X	
03	Niveau de formation équivalent au CAP (certificat d'aptitude professionnelle) ou au BEP (brevet d'études professionnelles)	•
04	Formation de niveau du bac (général, technologique ou professionnel), du brevet de technicien (BT) ou du brevet professionnel	
05	Formation de niveau bac+2 : licence 2, BTS (brevet de technicien supérieur), DUT (diplôme universitaire de technologie), etc.	
06	Formation de niveau bac+3 et bac+4 : licence 3, licence professionnelle, master 1, etc.	
)7	Formation de niveau bac+5 : master 2, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur, etc.	
08	Formation de niveau bac+8 : doctorat, habilitation à diriger des recherches, etc.	•
	Niveau de diplôme préparé :	
_		
pi	Etablissement : BOURGES	
	Code contrat de davair : 04 Contrat à apprentissage enreprises ausanaies ou de moins de 11 salafies (01 de 1575)	
	Contrat de type particulier : Néant	

Date de fin de préavis :

Motif fin d'emploi : 008 fin de contrat de travail, fin d'activité, fin de détachement, perte de la qualité cultuelle (cultes)

Date fin d'emploi : 10/05/2021

Motif de la rupture : 81 fin de contrat d'apprentissage

Ne pas éditer les documents de fin de contrat

Maintenir l'affiliation au contrat de prévoyance



Contrat avec une clause de non concurrence

Clause de non concurrence levée

Définition de l'emploi

Classifiez l'apprenti si la CCN prévoit une classification Apprenti (comme dans cet exemple) > les lignes suivantes sont automatiquement renseignées.

Attention : s'il n'y a pas de classification apprenti pour la CCN, renseignez les zones suivantes **sans classifier l'apprenti (sauf exceptions).**

Code caractéristique de l'activité \rightarrow Code statut professionnel \rightarrow Code statut catégoriel CC \rightarrow Code statut catégoriel AGIRC/ARRCO \rightarrow

Ne pas oublier de renseigner le code CPN DUC :

260 = Apprentis 261 = Apprentis > 10

Rémunération

Ne rien saisir : calcul & mise à jour par le programme selon les paramétrages légaux / conventionnels des apprentis et selon l'âge et l'année d'apprentissage.

Informations sur contrat particulier (Paramètres de paie)

Tableau à renseigner impérativement.

Renseignez le mois et l'année de chaque début de période d'apprentissage (période effectuée dans cette entreprise ou pas).

Exemple : l'apprenti réalise sa 1^{ère} année d'apprentissage (Période 1) à partir de septembre 2020. S'il avait commencé en 2020 sa 2^{ème} année d'apprentissage, il aurait fallu renseigner 09/2020 dans la colonne 2 (= 2^{ème} année d'apprentissage).

Majoration de 15 % : à cocher si l'apprenti est concerné.

Pourcentage du contrat d'apprentissage précédent : le programme reprend le pourcentage le plus élevé entre celui saisi ou celui calculé pour le contrat actuel.

)éfinition de l'emploi								
Convention collective :	B065	Bureaux d'études te	echniques			•	Classificati	on des métiers
Code classification métier :	B065.03	.001		Date débu	t d'ancienneté	dans le grade :	:	
	Apprenti	- Niveaux de formatio	n II et III prép	arés				
Nature de l'emploi :	Apprenti	- Niveaux de formatio	n II et III prép	arés				_
Code caractéristique de l'activité :	90 Sa	larié non concerné						-
Code statut professionnel :	90 Pa	s de statut professioni	nel					_
Code statut catégoriel CC :	02 No	n cadre						🔺 🕄
Code statut catégoriel AGIRC-ARRCO :	04 No	n cadre						_
Code autre régime de retraite :								
Position :								
Coefficient :	220							
Minima conventionnels : Au 01/07/2017 : Taux hor	aire = 9.4	58 €, Salaire mensuel	I = 1434.50 €	, Garantie a	innuelle = 1812	20.00 €, pour 1	51.67 heure	s/mois
Salaire de base								∫⊙ Mensu
Salaire net garar	nti :							O Horaire
nformations sur contrat part	culier							
	Contr	at : Contrat d'appre	ntissage ent	reprises arti	sanales ou de	moins de 11 :	salariés (loi d	e 1979)
			-					
Date de	signatur	e : 07/09/2020						
Date début	du contr	at : 07/09/2020						
Périodes :	1	2	3	4	5	6	7	8
09	/2020							
Majoration 15% :								
Date fin de contrat	10/05/	2021	Pourcentage	e du contra	d'apprentissa	ge précédent	: 0.00	%
						-		



Article D.6222-30 du code du travail : « Lorsqu'un contrat d'apprentissage est conclu pour une durée inférieure ou égale à un an pour préparer un diplôme ou un de même niveau que celui précédemment obtenu, lorsque la nouvelle qualification recherchée est en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou du titre précédemment obtenu, une majoration de 15 points est appliquée à la rémunération prévue à l'article D. 6222-26.

Dans ce cas, les jeunes issus d'une voie de formation autre que celle de l'apprentissage sont considérés, en ce qui concerne leur rémunération minimale, comme ayant accompli la durée d'apprentissage pour l'obtention de leur diplôme ou titre ».

Cette majoration concerne le barème légal : voir le <u>document questions-réponses du ministère du Travail > question 3</u>.



Côté logiciel : par défaut, la majoration de 15 % n'est plus appliquée dans le barème conventionnel, elle ne s'applique qu'au barème légal.

Pour permettre l'application de la majoration de 15 % au barème conventionnel des apprentis, se rendre dans le menu « Paramétrage » > « Méthodes » et utiliser la méthode 303 (valeur « O » à saisir). Plus de détails : voir le guide des méthodes dans l'aide en ligne.



4.3.4 - Paramétrage d'un mandataire social

<u>Emploi</u>

Renseignez le code contrat de travail « 90 ».

Définition de l'emploi

Rattachez le mandataire à une CCN pour déclencher les cotisations du dossier \rightarrow il s'agira de supprimer un certain nombre de paramétrages conventionnels non appropriés pour le mandataire. Un masque de bulletin permet d'enlever la CCN sur les bulletins des mandataires (=> BULLSANSCC).

Attention : renseignez impérativement un code statut professionnel de **« 20 » à « 25 » ou le « 88 ».**

A noter (1) : s'il n'y a pas de rattachement à la CCN \rightarrow le mandataire bénéficie du min. légal du cadre et il s'agira d'ajouter un certain nombre de paramètres.

A noter (2) : le mandataire ne fait pas partie des salariés donc pas de code pcs/ese à renseigner ; il ne peut pas bénéficier de l'abattement donc pas de code catégorie de salarié à compléter.

Rémunération & grille horaire

Renseignez le salaire.

Renseignez la grille horaire à « 0 » (enlevez la coche à « Le salarié est soumis aux horaires par défaut de l'établissement » et mettre « 0 » dans la ligne « Heures mensuelles normales »).

Dans le cas où le client souhaite faire apparaitre des absences sur le bulletin du mandataire, il faut renseigner la grille horaire comme les autres salariés. Il faut dans ce cas cocher « Masquer le nombre d'heures » + « Masquer le taux horaire » dans la section « Rémunération ».

Emploi	
Etablissement : BOURGES	
Code contrat de travail : 90 Sans contrat de travail ou conventionneme	nt
Contrat de tupe particulier : Néant	
	<u> </u>
Définition de l'emploi	
Convention collective : B065 Bureaux d'études techniques	Classification des métiers
Code classification métier : Date débu	it d'ancienneté dans le grade :
Manual Resolution Mandata and	× _
Nature de l'emploi : Mandat social	
Code caractéristique de l'activité : 90 Salarié non concerné	
Code statut professionnel : 88 Autre mandataire social	
Code statut catégoriel CC : 01 Cadre	20 Gérant minoritaire
Code statut catégoriel AGIRC-ARRCO : 01 Cadre et assimilé (article 4 et 4 bis)	21 Gerant egalitaire 22 Président directeur général
Code autre rémine de manage	23 Directeur général
	24 Président
Position :	25 Directeur général
Coefficient :	
Rémunération	
Minima conventionnels :	
Salaire de base : 5000net	∫
Salaire net garanti :	O Horaire
Présentation de la ligne "Salaire de base" à l'édition des bulletins	
Libellé : Mandat	Possibilité de modifier le
Masquer le nombre d'heures	libellé « Salaire de base »
Masquer le taux horaire 💠 🗹	



Congés payés

Cochez « Exclure de la gestion des congés payés » pour enlever les compteurs en bas du bulletin de paie.

Cotisations chômage - Paramètres de paie

Ôtez la coche de l'énoncé « Soumis aux cotisations chômage » \rightarrow cela enlève les cotisations chômage + réduction générale.

Congés payés	
Nombre de jours de congés payés acquis / mois, si spécifique : 0.0000 Mois de clôture des congés payés, si spécifique :	•
Tenir les compteurs des congés payés : Exclure de la caisse de congés payés : Exclure de la gestion des congés payés : 🗹	Mode de calcul des bases de retraite complémentaire & prévoya O Mode direct O Mode déclaratif au réel
Régime local Alsace-Moselle : Commis commercial : Soumis aux cotisations chômage : Exclure de la loi TEPA : Exclure de la loi TEPA : Gestion de l'appoint :	



4.3.5 - Changement de contrat : attention à la gestion des dates dans la fiche Salarié

Cas :	Manipulations :
Passage de CDD à CDI	Option 1 => changements directement dans la fiche Salarié > section « Emploi » > code contrat de travail. Changement dans 1 seul bulletin. Si changement de rémunération => saisie dans la fiche Salarié de la nouvelle rémunération + éventuel rappel de salaire dans le bulletin (profil MAJSDBASE dans les éléments variables). Si changement d'horaire de travail => saisie des nouveaux éléments dans la fiche Salarié + éventuel rappel d'heures dans le bulletin.
	Option 2 => changement sur 2 bulletins (exemple : en cours de mois) avec clôture de l'emploi motif 902 / nouvel emploi motif 901. **Voir la méthode page suivante.
Changement de motif CDD	=> clôturer l'emploi, faire le bulletin de sortie et créer un nouvel emploi.
Renouvellement CDD	=> modifier la date de fin d'emploi dans la fiche du salarié. Le contrat reste le même (rémunération, mensualisation).
Contrat d'apprentissage à CDD/CDI	Quelle que soit la date de changement de contrat, il faut clôturer l'ancien emploi, faire le bulletin de sortie et créer un nouvel emploi. Attention : il est fortement recommandé de faire une sortie complète avant de créer le nouvel emploi, c'est-à-dire de payer les CP et de générer une attestation Assedic (dans le cas où le salarié sort de l'entreprise quelques mois plus tard, il faut restituer l'attestation du contrat d'apprentissage - or, l'attestation Assedic ne pourra pas être générée à posteriori).
	Option 1 => changements directement dans la fiche Salarié > section « Définition de l'emploi ».
De non cadre à cadre	Option 2 => changement sur 2 bulletins (exemple : en cours de mois) avec clôture de l'emploi motif 902 / nouvel emploi motif 901. **Voir la méthode page suivante. Voir aussi : les méthodes 180 et 204 (définition des tranches) > menu « Paramétrage » > « Méthodes ».
Changement de temps de	Option 1 => changements directement dans la fiche Salarié
partiel > temps complet)	Option 2 => réaliser ce changement sur 2 bulletins (exemple : en cours de mois) avec clôture de l'emploi motif 902 / nouvel emploi motif 901. **Voir la méthode page suivante.



Explications : clôture de l'emploi motif 902 / nouvel emploi motif 901

Clôturer un emploi :

Fiche Salarié > clôturer l'emploi n°1 avec le motif fin d'emploi 902.

Code contrat de travail : 02 Contrat à durée déterminée Motif du CDD : 01 CDD pour surcroît d'activité Durée initiale du CDD : 0 mois 0 jours	
Motif du CDD : 01 CDD pour surcroît d'activité Durée initiale du CDD : 0 mois 0 jours	
Durée initiale du CDD : 0 mois 0 jours	
Paiement mensuel des indemnités de précarité	
Contrat de type particulier : Néant	
Cas particulier :	
Date de signature du contrat :	
Date début d'emploi : 06/05/2020 Pas de bulletin le 1er mois Date début de contrat : 06/05/2020	
Motif début d'emploi : 001 embauche, début d'activité, recrutement direct ou sur concours (fonction publique), débu	it de c
Date de fin de période probatoire :	
Date fin d'emploi : 15/07/2020 ou durée : mois Date de fin de préavis :	

Ajouter un nouvel emploi :

« Ajouter un emploi » dans le volet de droite de la fiche Salarié > remplir les caractéristiques demandées (avec les nouveaux éléments).

Attention :

Date début de contrat=> date de début de contrat du 1er emploi. Préciser le motif 901 de début d'emploi + nouvelle date de début d'emploi suivant la date de fin d'emploi 1.

Code contrat de travail	01 Contrat à durée indéterminée		
Contrat de type particulier	Néant		
Cas particulier			
Date début d'emploi	16/07/2020 Pas de bulletin le 1er mois Date début de contrat : 06/05/2020		
Motif debut d'emploi	901 changement de situation administrative du salane ou de l'assure		



5. Saisie des cumuls antérieurs en montage

Fiches à voir dans l'aide en ligne :

- « Montage Initialisation CP et cumuls antérieurs » > mot-clé « cumuls ».
- « Import cumuls antérieurs » > mot-clé « cumuls ».
- « Import CP autres logiciels » > mot-clé « cumuls ».

5.1 - Accès

Dossier de paie > menu « Traitement mois ».



Cette démarche est nécessaire afin de mettre à jour les compteurs pour les prochains bulletins de paie, en production :

- Initialisation des CP => pour les compteurs de congés payés
- Cumuls antérieurs => pour gérer les RTT et les repos compensateurs (RCO, RCC, RCR) en cas de cumul (ne pas prendre en compte les autres colonnes).

Principe : saisir dans la grille les compteurs qui correspondent au bulletin du mois **qui précède le mois de démarrage pour la période N-1 et la période N** (=> soit le mois qui précède le 1^{er} bulletin calculé sur le logiciel). Possibilités d'import excel > voir le volet de droite.

Voir les fiches d'aide en ligne pour plus de détails.

5.2 - Vérification des compteurs

Vérifiez les compteurs dans le solde de repos du salarié (état d'avancement > clic droit sur la bulle du bulletin > « Solde de repos ») ou « Compteurs CP » dans le volet de droite du bulletin (page de saisie du bulletin).



6. Prélèvement à la source (PAS)

Fiches à voir dans l'aide en ligne :

« Présentation du prélèvement à la source » > mot-clé « PAS ».

« PAS - Contrôle de cohérence » > mot-clé « PAS ».

« PAS - Gestion des paiements » > mot-clé « PAS ».

« Import manuel de taux PAS » > mot-clé « PAS ».

« Les taux de prélèvement à la source » > mot-clé « PAS ».

« Les cas d'exclusion » > mot-clé « PAS ».



7. Cycle de paie / saisies mensuelles

Fiches à voir dans l'aide en ligne :

- « Saisir l'activité les absences » > mot-clé « absences ».
- « Saisir les heures activité journalière » > mot-clé « heures ».
- « Saisir les acomptes » et « Abonnements acomptes » > mot-clé « acomptes ».
- « Prime ponctuelle » > mot-clé « prime ».
- « Profil IJPREV » > mot-clé « ijprev ».

7.1 - Saisie de l'activité / des absences

7.1.1 - Accès

Dossier de paie > menu « Traitement mois » > « Saisie de l'activité » ou raccourci :







7.1.2 - Saisie en masse des absences

Saisie en masse : un salarié par ligne.

Saisie sur différentes périodes : le mois en cours, périodes antérieures (avec régularisation sur le mois en cours) ou à venir par simple clic-glisser vers la gauche ou la droite.

Possibilité de traiter en plus du dossier de paie ouvert les données des autres dossiers appartenant au même groupe : « Données groupe » dans le volet de droite. Affichage des périodes de vacances par zone et des totaux si option cochée (=> « Afficher les totaux » en haut à gauche).



Saisir une absence sur le calendrier :

- ▶ 1 clic sur le 1^{er} jour de l'absence
- ► Appuyez sur la touche **shift** et maintenir l'appui
- ► 1 clic sur le dernier jour de l'absence : la période se colore
- ▶ Relâchez la touche **shift**
- ▶ Un encadré apparait
- ► Choisissez le motif dans le volet de gauche
- Contrôlez / modifiez les dates, cochez les options et saisissez un commentaire si besoin dans le volet de droite
- ► A noter : « Absence partielle sans effet sur le PSS » → pas d'effet sur le calcul des jours calendaires, pas de proratisation du PSS et date non reprise sur le bulletin. S'utilise en général pour indiquer des retards cumulés sur le mois en utilisant « Absence non rémunérée non autorisée ».
- Cliquez sur « Appliquer »



Triangle vert dans la cellule = donnée saisie enregistrée.

				J	lanv	ier	202	0													
Matricule	Salarié	A 1	u	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve
		1	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
					03							04						-	05		
00001	BOURAT Charline							Š					(C -)								

Dans le bulletin :

	Code libellé	Libellé	Base salariale	Taux/montant salarial	Résultat salarial	Base patronale	Taux/montant patronal	Résultat patronal
\bigtriangledown		Salaire de base	121.33	16.7007	2 026.30			
		Absences	- 37.33	16.7007	- 623.44			
		Absence maladie 200120-280120						

Après la saisie :

- ► Accès aux attestations de Sécurité sociale dans le menu de droite du module d'absence.
- ▶ Pour modifier une absence : double clic sur l'absence (période colorée) > réaliser les modifications dans l'encadré qui s'affiche.
- ▶ Pour supprimer une absence : 1 clic sur l'absence (période colorée) > cliquer sur « Supprimer » dans le volet de droite.







Ma Me

05

28 29

7.1.3 - Modifiez / supprimez une absence passée en paie

Lorsque l'absence est passée sur le bulletin, un contour bleu se crée et on ne peut pas directement la modifier / supprimer.

Pour modifier une absence passée en paie : créez une absence rectificative

- ▶ Créez une absence sur la même période que celle à modifier
- ► Cochez dans l'encadré de droite « Absence rectificative »
- ▶ Précisez le motif dans le volet de gauche
- ► « Appliquer »

Pour supprimer une absence passée en paie : créez une absence rectificative + motif Annulation

- ▶ Créez une absence sur la même période que celle à annuler
- Cochez dans l'encadré de droite « Absence rectificative »
- ► Choisissez dans le volet de gauche le motif « Annulation absence » (section « Autres »)
- ► « Appliquer »

La régularisation apparaîtra dans le prochain bulletin produit.



Janvier 2020 Ma Me Je Ve Sa

03

14 15 16 17 18 19 20 21 22 23

04



7.1.4 - Outil de visualisation des absences

Réalisez un clic droit sur une absence : options de visualisation des absences.

Réalisez un clic droit sur une absence de type congés payés, congés payés supplémentaires, RTT ou repos compensateur, se trouvant sur la période en cours ou au-delà

Mars 2020 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 11 12 13 14 15 Visualisation des congés payés Visualisation des congés payés de tous les salariés Visualisation de l'année Visualisation des absences de tous les salariés Visualisation des absences en cours de tous les salariés fin Février 2020 JONTES Yvan - Congés payés - Mars 2020 х Simuler les compteurs "Congés payés" au mois de mars 2020 Ouvrir dans tableur.. CPN-1 CPN ~ 0.00 7.17 Acquis 3.00 Pris 0.00 Demande 0.00 3.00 Solde 0.00 1.17

> un menu est proposé pour simuler les compteurs sur la période en question.



7.2 - Saisie des heures

7.2.1 - Accès

Dossier de paie > menu « Traitement mois » > « Saisie des heures » ou raccourci :





Autre option : saisie de l'activité journalière (= heures réellement effectuées chaque jour du mois).

7.2.2 - Saisie en masse des heures pour tous les salariés <u>avant le calcul des bulletins</u>

						Saisie de	es heures de février 202
Salarié	Heures normales	HC	HC non exonérées	HS 25	HS 50	HS 100	
BOURAT Charline	121.33			5.00			
JONTES Yvan	151.67			2.00			
			Tria	ngle vert	dans la	case = sa	aisie enregistrée

Saisie sur différentes périodes : le mois en cours, périodes antérieures (cliquer sur les mois précédents pour faire une régularisation sur le mois de paie actuel > paiement des HS ou HC au taux horaire du mois précédent), périodes à venir.

Pour ajouter d'autres types d'heures : Ajouter une colonne dans le volet de droite > choix du type d'heures.

« Confirmer (mois) » dans le volet de droite pour clôturer la saisie.

Dans le bulletin :

Code libellé	Libellé	Base salariale	Taux/montant salarial	Résultat salarial	Base patronale	Taux/montant patronal	Résultat patronal
	Salaire de base	121.33	16.7007	2 026.30			
	Heures supplémentaires 25%	5.00	20.8759	104.38			
	Salaire brut			2 130.68			





7.3 - Saisie des acomptes

7.3.1 - Accès

Dossier de paie > menu « Traitement mois » > « Saisie des acomptes » ou raccourci :







7.3.2 - Saisie des montants



Options de paiement dans le volet de droite : « Générer virements » / « Lettre chèque ».

Sur le bulletin de paie :

Net imposable		1 657.59
Réintégration fiscale	23.50	
Acompte de février 2020	- 950.00	- 950.00



7.4 - Saisie des éléments variables (=> autres variables mensuelles du salarié)

7.4.1 - Accès

Dossier de paie > menu « Traitement mois » > « Saisie des éléments variables » ou raccourci :



ou



Les éléments variables se matérialisent par des colonnes à renseigner. Plusieurs types d'éléments variables sont à distinguer :

- es colonnes générées par les dispositions des conventions collectives (gérées par le programme)
- les colonnes générées par le paramétrage en fiches Société/Salarié (souvent liées aux options du questionnaire conventionnel)
- les libellés / profils à générer manuellement (explications ci-après).

7.4.2 - Saisie en masse des éléments variables

La saisie est à faire avant de calculer les bulletins.

Si les bulletins sont déjà calculés, une page bleue apparaît (on peut modifier dans le bulletin du salarié ou bien supprimer tous les bulletins pour repasser en saisie de masse).

	Saisie des éléments variables de février 20
Salarié	
BOURAT Charline	
JONTES Yvan	



7.4.3 - Ajouter un *libellé* de prime manuellement (exemple : prime non conventionnelle occasionnelle)

Libellé de prime => le libellé de prime correspond à un paramétrage de prime simple proposé par le programme. Ce paramétrage définit un code prime, un titre de prime et un comportement (imposable ou non, exclusion Fillon..etc). Cela permet d'ajouter une ligne de prime sur le(s) bulletin(s).

1ère étape : visualisez les caractéristiques des libellés mis à disposition pour choisir le type de prime à utiliser > via le menu « Paramétrage » ou « Synthèse » selon les droits du collaborateur > « Primes » > « Caractéristiques » :



Dans la saisie des éléments variables : cliquez sur « Ajouter un libellé » > choix du code libellé correspondant à la nature de la prime > modifiez si besoin l'intitulé de la prime sur le bulletin / l'intitulé de la colonne dans les éléments variables > « Valider ».

Opérations	Ajout d'un libellé	X		Saisie	e des éléments variables de mars 2020
Ajouter un libellé	Code libellé : D02		 Salarié	Excep	
Ajouter un profil	Intitulé bulletin : Prime exceptionnelle		BOURAT Charline	250.00	
Ajouter des commentaire	Intitulé colonne : Excep		booten charane	250,00	
bulletins	Prime nette :		JONTES Yvan	250.00	
Actualiser	Base : 0.0000 Taux : 0.0000	<u>V</u> alider <u>E</u> ermer	Saisie des montants dans la colonne gé Triangle vert dans la cellule = donnée s	nérée. aisie enregi	strée

Sur le bulletin de paie :

Code libellé	Libellé	Base salariale	Taux/montant salarial	Résultat salarial	Base patronale	Taux/montant patronal	Résultat patronal
	Salaire de base	121.33	16.7007	2 026.30			
D02	Prime exceptionnelle	250.00		250.00			
	Salaire brut			2 276.30			
SS001	Maladie - maternité - invalidité - décès	2 276.30			2 276.30	7.0000	159.34



7.4.4 - Ajouter un profil de prime manuellement

Profil de prime => un profil de prime correspond à un paramétrage plus complexe pour gérer le versement d'éléments variables nécessitant un calcul. Un profil sert à exécuter une règle de calcul pouvant déclencher plusieurs lignes sur le bulletin. Des profils sont déjà paramétrés dans le programme. Exemples : PEE, PERCO, Participation, IJSS, IJ prévoyance, repas pris à l'extérieur de l'entreprise, majoration de dimanches / nuits / jours fériés....

Dans la saisie des éléments variables : cliquez sur « Ajouter un profil » > saisissez si besoin un mot-clé dans le champ « Filtre » > « Filtrer » > choix d'un profil dans la liste (double clic dessus).



Dans cet exemple : salarié en arrêt de travail depuis plus de trois mois - il ne bénéficie plus du maintien de salaire prévu par la convention collective. Un contrat de prévoyance collectif et obligatoire prévoit une indemnité complémentaire aux IJSS à partir du 91^{ème} jour d'arrêt. Ce régime est financé à 40 % par le salarié et à 60 % par l'employeur. Par hypothèse, cet organisme verse 800 euros à titre d'indemnité complémentaire.

Sur le bulletin :

- ▶ Partie haute du bulletin : part financée par l'employeur soumise à cotisations
- ► Partie basse du bulletin : part financée par le salarié non soumise à cotisations

B05	Remboursement Prévoyance		800.00	60.0000	480.00
	Salaire brut				480.00
	Net imposable				711.43
B06	Remboursement Prévoyance		800.00	40.0000	320.00



Important : dans ce cas, le calcul est lié au paramétrage du montant particulier REPARTMAINTIEN qui est multiplié par le montant saisi dans les éléments variables (800 x 60 % et 800 x 40 %).

Ce montant (qui est un taux) est paramétré par défaut à 60 % part employeur (donc 40 % part salarié).

Il peut être modifié dans le menu « Paramétrage » > « Montants particuliers » > « Montants particuliers applicables au dossier » :



Choix de la CCN si plusieurs > « Visualiser » > saisir « REPART » dans le champ « Libellé » > « Filtrer » > réalisez un clic droit sur la ligne concernée (REPARTMAINTIEN) > « Modifier ». « Sauver » les modifications réalisées.

Part employeur IJ prévoyance pour profil IJPREV	The lines	REPARTMAINTIEN 01/01/2010 60	
Part employeur IJ prévoyance pour Profil IJPREV2	Modifier	DEDADTHAINTIEN2 01/01/2010 60	
Part employeur IJ prévoyance pour Profil IJPREV3	Historique		
Part employeur IJ prévoyance pour Profil IJPREV3.1		Modification des valeurs d'un taux pour le dossier	Sauver
	 Base Commune, Légal 	Code : REPARTMAINTIEL Groupe CCN : Code CCN : C083	Annuler
		Libellé : Part employeur IJ prévoyance pour profil IJPREV	
		Date d'effet : 01/01/2010	
		Valeur : 50.0000 Valeur littérale :	





8. Autres variables

Fiches à voir dans l'aide en ligne :

- « Titres restaurant » > mot-clé « restaurant ».
- « Gérer les titres restaurant (selon émetteurs) » > mot-clé « restaurant ».
- « Titres de transport » > mot-clé « transport ».

A l'issue de la saisie des variables => 1^{er} calcul des bulletins de paie







9. Insérer des commentaires

Fiche(s) à voir dans l'aide en ligne : « Ajout de commentaires sur bulletins » > mot-clé « commentaires ».



10. Cotisations

Fiches à voir dans l'aide en ligne :

« Créer, modifier un taux de cotisation » > mot-clé « cotisation »

« Créer des taux de cotisation variables via un contrat complémentaire » > mot-clé « cotisation »

10.1 - Notions de base sur les cotisations

10.1.1 - La hiérarchie des taux paramétrés ou à paramétrer

Dossier = taux renseignés par le collaborateur pour le dossier seulement.

Cabinet, conventionnel = taux conventionnels paramétrés par le responsable social pour l'ensemble des dossiers du cabinet.

Cabinet, légal = taux considérés comme légaux et paramétrés par le responsable social pour l'ensemble des dossiers du cabinet.

Base Commune (Silae), conventionnel = taux paramétrés par défaut dans le logiciel et propres à la convention collective applicable.

Base Commune (Silae), légal = taux paramétrés par défaut dans le logiciel et applicables, quelle que soit la convention collective Certaines conventions collectives font partie d'un groupe (groupe Agricole, groupe Métal, groupe Spectacle...). Il est possible que des taux spécifiques à ces groupes soient paramétrés.

Si aucun taux conventionnel équivalent n'est paramétré, ces taux de groupe seront appliqués.





10.1.2 - La structure des taux

Les cotisations paramétrées dans le logiciel sont regroupées par famille, que l'on distingue par la racine XX des codes taux + la population concernée.

	Nature des taux
Cotisations SSOC - Sécurité sociale (SS)	Maladie, maternité, invalidité, décès, vieillesse, allocations familiales, FNAL, VT, CSG, CRDS Les taux commencent par SS
Cotisations CH - Chômage (CH)	Assurance chômage, AGS, contribution solidarité. Les taux commencent par CH
Cotisations ARRCO (AA)	Cotisations retraite AGIRC-ARRCO. Les taux commencent par AA
Cotisations RSPECIAL - Régime spécial	Régime spécial Monaco, cotisations CAVOM, expatrié
Cotisations RPO - Régime de Prévoyance Obligatoire (PR)	Cotisations prévoyance et frais de santé du régime complémentaire obligatoire. <i>Les taux commencent par PR</i>
Cotisations CCP - Caisse Congés Payés (CP)	FFB, CAPEB Les taux commencent par CP
Cotisations DIV - Divers (DI)	FAFSEA, ADEFA, APECITA, AREFA Les taux commencent par DI
Cotisations RPS - Régime de Prévoyance Supplémentaire (PS)	Cotisations prévoyance et frais de santé du régime supplémentaire. <i>Les taux commencent par PS</i>
Cotisations GRS - Garantie Retraite Supplémentaire (GR)	Cotisations au régime de retraite supplémentaire Pour les utiliser > modifier les taux dans les dossiers. Les taux commencent par GR
Cotisations GS - Retraite supplémentaire issue de la loi Pacte (GS)	Cotisations pour la retraite supplémentaire issues de la loi Pacte. GSxx0 => forfait social à 20%; GSxx6 => forfait social à 16%; GSx80 => forfait social à 20% & assiette PSS; GSx86 => forfait social à 16% & assiette PSS. Pour les utiliser > modifier les taux dans les dossiers de la même manière que les GR. Les taux commencent par GS
Cotisations MT - Médecine du travail (DI)	Santé au travail, SST - MSA Les taux commencent par DI
Cotisations ATCS - Autres taxes et contributions sur les salaires (TC)	Participation FP, taxe d'apprentissage, taxe sur salaires, CIF Les taux commencent par TC
Cotisations FP - Formation (TC)	FAFSEA > 10 Les taux commencent par TC



Si cotisation de type AA (AGIRC-ARRCO)
Retraite => 0
CEG => 1
CET => 2
APEC => 3
+
Tranches => 1, 2.
Exemple : AA2 <u>01</u> - Retraite TU1

Si cotisation de type prévoyance / frais de santé / mensualisation :

Cet élément est indiqué dans le libellé de cotisation.

Exemple : PR044 - **Mensualisation** cadre TrA





Les bases de cotisation :

	Les bases de cotisation					
Si cotisation forfaitaire :	Sur le brut total :	Sur le PSS :	Sur tranches :	1 code cotisation porte sur des types de bases différents		
Le libellé de la cotisation est important => intitulé « Forfait ». La base est bien un montant à saisir dans la case (même si l'intitulé de la case est Taux).	Pas d'indication dans le libellé de cotisation.	Le libellé de la cotisation est important => intitulé « / PSS ». Base => montant particulier PSS	TrA / TrB / TrC Tr1 / Tr2 / Tr1 + Tr2	Éclatement en 2 lignes pour créer une ligne de cotisation en .B , .C (selon les cas)		
Exemple : PS189 - Frais de santé supp non cadre forfait	Exemple : PS287 - Frais de santé supplémentaires	Exemple : PS279 - Frais de santé supplémentaires / PSS	Exemple : PS210 - Prévoyance supplémentaire TrA PS220 - Prévoyance	Exemple : On choisit la PS040 Prévoyance TrA + TrB et l'éclatement se fait ainsi :		
			supplémentaire TrB PS230 - Prévoyance supplémentaire TrC	PS040 - Prévoyance supplémentaire cadre TrA PS040.B - Prévoyance supplémentaire cadre TrB		

Cotisation obligatoire ou optionnelle ?

Cotisation optionnelle => .NE à la fin du code Pour : option salariale / contrat non collectif (choix réalisé par le salarié de type couverture mutuelle)	 Ces codes de cotisation sont composés de .NE (pour « non exonéré ») ⇒ Cotisations non déductibles du net imposable pour la part salariale ⇒ Déclenchement de la réintégration sociale (si part patronale renseignée)
	Exemple : PS170.NE - Prévoyance facultative non cadre



Pour visualiser les taux applicables au dossier :

Dossier de paie > Menu « Synthèse » ou « Paramétrage » > « Cotisations » > « Taux applicables au dossier » :

€ %	Pr 🐐 🐙 -	🌇 💐	
Para	Cotisations	•	Complément Libellés
	Primes	• 9	🔏 Taux
	Heures	•	Taux applicables au dossier

Sélectionnez la CCN, un code nature et cochez ou non « Voir les taux à 0 » > « Visualiser » :

Dossier: INITIALE01			Date d'a	pplication: 02	/03/2020						
Groupe CCN :			Cod	le Nature : RP	0						
Cod	le CCN : B065		🗸 Voir le	es taux à 0							
					Visualiser						
							Taux	Taux		TP	TP
	Nature	Code	Groupe CCN	Code CCN	Libellé	Date d'effet	Salarial	Patronal	Total	CSG	FS/Pr
		PR040			Prévoyance cadre TrA+TrB	01/01/2009	0	0	0	tp	tp
		PR050			Prévoyance cadre TrB+TrC	01/01/2009	0	0	0	tp	tp
		PR052			Rente éducation cadre TrB+TrC	01/01/2010	0	0	0	tp	tp
		PR052 PR060			Rente éducation cadre TrB+TrC Prévoyance cadre / PSS	01/01/2010 01/01/2009	0 0	0 0	0 0	tp tp	tp tp
		PR052 PR060 PR069			Rente éducation cadre TrB+TrC Prévoyance cadre / PSS Prévoyance cadre forfait	01/01/2010 01/01/2009 01/01/2014	0 0 0	0 0 0	0 0 0	tp tp tp	tp tp tp

« Voir les taux à 0 » \rightarrow taux paramétrés par défaut par Silae mais qui ont été mis à 0 et qui ne se déclenchent donc sur aucun bulletin. Ces taux en « sommeil » servent de taux « modèles », de taux de « base ».

Pour les déclencher (paramétrage au niveau dossier ou cabinet), il faudra modifier le taux souhaité en y ajoutant la répartition voulue.

10.1.3 - Rattachement des taux / organismes

Les taux sont rattachés à des organismes \rightarrow voir plus loin le paramétrage des organismes par nature de cotisations.

Important : vérifiez toujours votre tableau des charges (état d'avancement > clic droit sur la bulle « Bulletins » > « Tableau des charges ») !



10.2 - Supprimer une cotisation

10.2.1 - Suppression d'une cotisation conventionnelle

Exemple : PR010 - Prévoyance cadre TrA => Il s'agit d'écraser la cotisation.

Menu « Paramétrage » > « Cotisations » > « Taux » : « Créer un taux » dans le volet de droite.

On renseigne dans la partie basse le code taux, le code CCN, le libellé, la nature de la cotisation à supprimer > « Sauver ».

Puis dans le volet de droite qui s'est dégrisé, on met les valeurs à 0 > « Sauver ».

Actualisation du bulletin => disparition de la cotisation. On ne peut pas supprimer complètement la cotisation, mais on la désactive avec une valeur à 0.

10.2.2 - Supprimer la manipulation (erreur > retour à l'origine)

Pour cela, on supprime le paramétrage qui a été réalisé.

Menu « Paramétrage » > « Cotisations » > « Taux » : cliquez sur la ligne du taux à supprimer > « Supprimer le taux » dans le volet de droite.

La ligne de cotisation d'origine réapparait dans les bulletins actualisés.

PR010	Prévoyance cadre TrA		2 875.10			2 875.10	0.7400	21.28
19 19 19	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	P	% -	R	G .		ys-u ▼	
	Traitement mois Para	Cotisation	ns		•	Complément	t Libellés	
		Primes			• 🖓	Taux		
		Heures			•	Taux applica	ables au do	ossier
Co	ode taux : PR010 Libellé : Prévoyance cadr Nature : RPO	Code CCN : e TrA Vale	B065 eurs Date d'effet : Taux :	 01/01 Sal 	/2020 larial 0.0000	Patronal 0.0000	Tot	al
		Par	t TP soumis	c tp Fis	CSG	FS / Prév. tp Sociale	Autre	s FS
C	otication disparue	F	léintégration	:			J	
00001			2.975.40			2 975 10	0.7400	24.05
PR250	Prévoyance cadre TrB		2 981.00	0.4900	14.61	2 981.00	0.4900	14.61
PR252	Rente éducation cadre TrB		2 981.00	0.0750	2.24	2 981.00	0.0750	2.24





10.3 - Paramétrer une cotisation non conventionnelle

10.3.1 - Modifier les taux

Comme vu précédemment, visualisez les taux applicables au dossier.

Menu « Paramétrage » > « Cotisations » > « Taux applicables au dossier » : renseignez la CCN et sélectionnez un code nature (pour les cotisations prévoyance et mutuelle propres aux dossiers, privilégiez les RPS) > cochez « Voir les taux à 0 » > « Visualiser ».

Choix du code de cotisation adapté selon la population, la base de cotisation, les éventuelles options salariales...

Une fois le code taux adapté sélectionné (exemple : PS279), réalisez un clic droit sur la ligne > « Modifier les taux ». Renseignez la valeur salariale et la valeur patronale : ne pas modifier les autres paramétrages > « Sauver ».

« tp » = « taux plein » soit la totalité de la part patronale soumise à CSG et forfait social sur prévoyance s'il y en a dans le dossier.

La réintégration fiscale pour les frais de santé se déclenche du moment que l'intitulé de la cotisation est « Frais de santé ».

La réintégration sociale est calculée mensuellement et se déclenche en cas de franchissement des seuils.

Lorsque la cotisation est validée, la ligne passe en jaune correspondant au niveau dossier.

La mise à jour sera donc faite par le collaborateur uniquement. Sur le bulletin :



											х
	Modification de	s valeurs d'un tau	ux pour le dossier						Sa	auver	
	Code :	PS279	Groupe CCN :		Co	de CCN :	B065		Ar	nuler	
	Nature :	RPS									
	Libellé :	Frais de santé sup. / PSS									
P	Date d'effet :	01/01/2012									
, Lég	Taux Salarial :	0.2000	Taux Patronal : 0	0.40		Total :	0.60	00	ł		
June	Part TP	soumis à CSG :	τρ	Réinté	gration Fi	scale :			F		
omn	Part TP FS	/ Prévoyance :	τp	Réintég	gration So	ciale :					
ase [Part TP so	oumis autres fs :									
PS279)	B065	Frais de santé	sup. / PSS		01/01/	2012	0.2	0.4	0.6 tp	tp
PR289) Frais de sa	inté socle de base			23.50		2	3.50	23.50		23.50
PS279	Frais de sa	inté supplémentaire	es / PSS	34	428.00	0.2000		6.86	3 428.00	0.4000	13.71
TC001	1 Contributi	on à la formation pi	rofessionnelle	37	727.10				3 727.10	0.5750	21.43



10.3.2 - Autres options

Réalisez un clic droit sur la ligne :

Modifier la répartition des taux : permet de modifier la répartition du taux sans forcer la cotisation niveau dossier → on garde la mise à jour du taux global conventionnel.

Modifier la franchise ancienneté des taux : permet de mettre une condition d'ancienneté (en mois) pour le déclenchement de la cotisation.





10.3.3 - Les régularisations automatiques des taux des mois passés

Exemple : paie des mois de janvier, février et mars.

Code libellé	Libellé	Base salariale	Taux/montant salarial	Résultat salarial	Base patronale	Taux/montant patronal	Résultat patronal
PR289	Frais de santé socle de base	23.50		23.50	23.50		23.50
PS279	FS supplémentaires sur PSS	3 428.00	0.2000	6.86	3 428.00	0.4000	13.71
TC001	Contribution à la formation professionnelle	1 402.86			1 402.86	0.5750	8.07

En avril, modification de la valeur du taux et de sa date d'effet dans le menu « Paramétrage » > « Cotisations » > « Taux » > « Ajouter des valeurs ». Saisir les nouvelles valeurs et la date d'effet (exemple : 01/01/2020).



Sauver les nouvelles valeurs saisies > les lignes de régularisation apparaissent sur le bulletin. La régularisation se déclenche uniquement si le code cotisation était présent sur les mois précédents.

	Paramétrage Paie - Taux																
Code	Code CCN	Libellé	Nature	Date Effet	Taux Salarial	Taux Patronal	Total		TP CSG	Pr	^	Date Effet	Taux Salarial	Taux Patronal	Total		TP CSG
PS279	B065	Frais de santé sup. / PSS	RPS	01/01/2020	0.3	0.5	0.8	tp		tp	01/	01/2012	0.2	0.4	0.6	tp	
											01/	01/2020	0.3	0.5	0.8	tp	
PR289	Frais	de santé socle de base				2	3.50				23.50		23.50				23,50
PS279	FS su	pplémentaires sur PSS,	régul 01/2	0		3 42	8.00		0.1000)	3.43	3 4	28.00	0.1	000		3.43
PS279	FS su	pplémentaires sur PSS,	régul 02/2	0		3 42	8.00		0.1000	0	3.43	3 4	28.00	0.1	000		3.43
PS279	FS su	pplémentaires sur PSS,	régul 03/2	0		3 42	8.00		0.1000)	3.43	3 4	28.00	0.1	000		3.43
PS279	FS su	pplémentaires sur PSS				3 42	8.00		0.3000	0	10.28	3 4	28.00	0.5	000		17.14
TC001	Cont	ribution à la formation	profession	nelle		2 02	6.30					2 0	26.30	0.5	750		11.65

Dans le cas contraire, on le fait manuellement.



10.3.4 - Les régularisations manuelles

Réalisez un clic sur le code libellé de la ligne de cotisation concernée > touche Unser du clavier.

PR289	Frais de santé socle de base	23.50		23.50	23.50		23.50
PS279 🖌	FS supplémentaires sur PSS	3 428.00	0.2000	6.86	3 428.00	0.4000	13.71
TC001	Contribution à la formation professionnelle	2 026.30			2 026.30	0.5750	11.65

Une fenêtre apparait : vérifiez / modifiez le code libellé > « Ajouter ».



Une seconde ligne apparait : on saisit les bases / taux selon les besoins ; puis on associe à la période souhaitée (clic droit sur la ligne > « Associer à une période ») > génération d'un bloc de régularisation en DSN.

PR289	Frais de santé socle de base	23.50		23.50	23.50		23.50
PS279	FS supplémentaires sur PSS	3 428.00	0.1000	3.43	3 428.00	0.1000	3.43
PS279	FS supplémentaires sur PSS	3 428.00	0.2000	6.86	3 428.00	0.4000	13.71
TC001	Contribution à la formation professionnelle	2 026.30			2 026.30	0.5750	11.65

Pour annuler la régularisation manuelle : clic droit dans la colonne « Base salariale » / « Base patronale » > « Annuler la modification » / « Annuler toutes les modifications ».

FS supplémentaires sur PSS	3 428.0	Appuler la modification
FS supplémentaires sur PSS	3 428.0	
Contribution à la formation professionnelle	2 026.3	Associer a une periode
Taxe d'apprentissage	2 026.3 🍽	Annuler toutes les modifications





10.4 - Exclure certains salariés / créer des options

10.4.1 - Exclure certains salariés

Après avoir paramétré la cotisation non conventionnelle, il peut être nécessaire d'exclure certains salariés de la cotisation paramétrée. Pour cela, il faut créer un contrat complémentaire.

Menu « Paramétrage » > « Contrats complémentaires » > « Créer un contrat complémentaire » dans le volet de droite.

Code = code interne

Libellé = titre du chapitre dans la fiche Salarié

Code libellé cotisation = à remplir **impérativement** avec le code cotisation sur lequel porte le contrat complémentaire **Sélection des salariés** = filtre l'affichage dans les fiches Salariés

Action = laisser « Sur le taux » activé

Choix possibles = saisir les libellés de choix (ils apparaissent sur le bulletin).

Le 1er choix est activé par défaut.

Associer le choix à un code cotisation à saisir dans la référence taux. Si pas de mutuelle = saisir un code qui n'existe pas (en .0, par exemple).

Une fois le contrat complémentaire complété > « Sauver » dans le volet de droite.

Attention : le contrat complémentaire ne fonctionne pas si un complément de libellé a été paramétré pour la cotisation.

Fiche Salarié : au-dessus du paragraphe « Paramètres de paie », le contrat complémentaire s'est ajouté.

Frais de santé \rightarrow déclenchement de la PS279.

Pas de frais de santé \rightarrow cotisation non déclenchée sur le bulletin (taux inexistant en .0).







10.4.2 - Créer des options (exemple mutuelle)

Etape 1 : création du contrat complémentaire

Menu « Paramétrage » > « Contrats complémentaires » > « Créer un contrat complémentaire » dans le volet de droite.

Si le contrat complémentaire est déjà créé, il faut sélectionner son code (Code > Liste des contrats complémentaires). Sinon, renseignez le contrat.

Code = code interne

Libellé = titre du chapitre dans la fiche Salarié

Code libellé cotisation = à remplir **impérativement** avec le code cotisation sur lequel porte le contrat complémentaire

Sélection des salariés = filtre l' affichage dans les fiches Salariés

Action = laisser « Sur le taux » activé

Choix possibles = saisir les libellés de choix (ils apparaissent sur le bulletin). Le 1^{er} choix est activé par défaut.

Associer le choix à un code cotisation à saisir dans la référence taux.

Si pas de mutuelle = saisir un code qui n'existe pas (en .0, par exemple). Une fois le contrat complémentaire complété > « Sauver » dans le volet de droite.

Fiche Salarié : au-dessus du paragraphe « Paramètres de paie », le contrat complémentaire s'est ajouté.





Etape 2 : création des taux liés aux options du contrat complémentaire

Menu « Paramétrage » > « Cotisations » > « Taux ».

Ici apparaissent tous les codes cotisations propres au dossier.

A partir d'un code cotisation déjà existant et paramétré dans Silae, il est possible de créer des extensions de ce code afin de lui donner d'autres valeurs.

Exemple : le taux PS279 précédemment paramétré.

Sur la droite : « Créer un taux » > complétez en bas à gauche de la fenêtre le code taux (avec extension), le code CCN, le libellé et la nature du taux.

Attention : on repart du code cotisation de base de Silae et on crée une extension en rajoutant « .1 », « .2 »...

Reprendre pour la CCN et la nature le même paramétrage que le code initial. « Sauver » dans le volet de droite.

La partie droite « Valeurs » est désormais accessible > renseignez la date d'effet et les taux (part salariale / part patronale).

« Sauver » dans le volet de droite.

Le taux pour l'option 'Famille' est créé (PS279.1).

Le taux pour l'option 'Isolé' existe déjà (PS279).

Le taux pour l'option 'Pas de frais de santé' n'existe pas (PS279.0) pour ne pas générer de ligne de cotisation dans le bulletin.

Les options sont désormais effectives.




Etape 3 : choix dans les fiches des salariés

 Contrat complémentaire - Frais de santé

 Frais de santé Isolé
 Frais de santé Famille
 Pas de frais de santé

Selon le choix réalisé en fiche Salarié, des taux différents se déclenchent sur les bulletins :

							Opti	ion 'Famille'
	TC001	Contribution à la formation professionnelle	2 026.30			2 026.30	0.5750	11.65
_	PS279	Frais de santé	3 428.00	0.2000	6.86	3 428.00	0.4000	13.71

						-	
PS279	Frais de santé Famille	3 428.00	0.3500	12.00	3 428.00	0.5400	18.51
TC001	Contribution à la formation professionnelle	2 026.30			2 026.30	0.5750	11.65

Pas de frais de santé

Option 'Isolé'

_	PR112	Rente éducation non cadre TrA	1 278.90	0.0750	0.96	1 278.90	0.0750	0.96
	TC001	Contribution à la formation professionnelle	1 278.90			1 278.90	0.5750	7.35

Astuce : outil « Modifications salariés » (choix pour tous les salariés)





11. Organismes

Fiche à voir dans l'aide en ligne :

« Paramétrage des organismes » > mot-clé « organisme ».

11.1 - Paramétrage de base

Le paramétrage des organismes se fait par nature de cotisations et permet de définir la liste des tiers à qui les cotisations sont versées.

	URSSAF	SSxxx
Chaque organisme	AGIRC-ARRCO	ΑΑχχχ
appelle des cotisations spécifiques	Régime de prévoyance supplémentaire	PSxxx
	Chômage	СНххх
	Régime de prévoyance obligatoire	PRxxx

Le paramétrage des organismes peut être réalisé par établissement (comme l'URSSAF et la médecine du travail, en lien avec le rattachement / zones géographiques) ou pour toute la société (les autres organismes).

Accès : 1er menu du dossier de paie > « Organismes ».







Sur la page qui s'affiche, réalisez un double clic sur la case de l'organisme à paramétrer.

A noter : il n'est plus nécessaire de renseigner la ligne AGIRC suite à la fusion AGIRC-ARRCO > les libellés sont des AA et sont désormais répertoriés dans le code nature ARRCO.

Cliquez sur l'icône loupe (code) > accès à la liste des organismes (pour sélection par double clic).

Attention : n° d'affiliation obligatoire.

Sécurité sociale

Chômage

« Ducs-Edi » \rightarrow si on ne peut pas cocher l'option, il s'agit de fermer la fenêtre, d'actualiser et de revenir sur la fenêtre pour réessayer.

« Ducs saisie sur un support extérieur » \rightarrow on annule l'envoi dématérialisé de la déclaration (les données devront être saisies par l'utilisateur sur un autre support en vue de l'envoyer).

Paiement par virement ou télérèglement que s'il y a un RIB dans la fiche Société (à sélectionner via le menu déroulant si plusieurs).



11.2 - Vérification

Il est conseillé de vérifier l'affectation des cotisations à un organisme social en visualisant le tableau des charges : état d'avancement > clic droit sur la bulle des bulletins > « Tableau des charges ».



Code	Libellé	Nb Salariés	Base	Taux	Montant	Code Ducs
SS022	CSG non déductible et CRDS	3	11 411.83	2.9000	330.94	1E0260D
55043	Allocations familiales (complément)	1	6 292.61	1.8000	113.27	1A0863D
SS046	Maladie (complément)	1	6 292.61	6.0000	377.56	1A0863D
SS050	Contribution au dialogue social	2	5 130.04	0.0160	0.82	1E0027D
CH001	Assurance chômage TrA+TrB	2	5 130.04	4.0500	207.77	1E0772D
CH001.TF	Assurance chômage : Taxe forfaitaire CDD	1	10.00		10.00	1E0771D
CH002	AGS	2	5 130.04	0.1500	7.70	1E0937D
	URSSAF du Centre - 04/2020				4 934.57	
	URSSAF du Centre				4 934.57	
AA031	APEC TrA	1	3 428.00	0.0600	2.05	4022001-950
AA031	APEC TrA	2	5 130.04	0.0600	3.08	4022101-950
AA035	APEC TrB	1	2 864.61	0.0600	1.72	4022006-950
AA201	Retraite TU1 🔍	1	3 428.00	7.8700	269.78	4022001
AA201	Retraite TU1	2	5 130.04	7.8700	403.74	4022101
AA202	Retraite TU2	ببام وانو		liano n		ádaraux
AA211	Contribution d'Equilibr		surune	ngne p	our acc	eueraux
AA211	Contribution d'Equilibre 1 ligne = 1 sala	arie				
AA212	Contribution d'Equilibre Général TU2	1	2 864.61	2.7000	77.35	4022019
AA221	Contribution d'Equilibre Technique TU1	1	3 428.00	0.3500	12.00	4022001
AA222	Contribution d'Equilibre Technique TU2	1	2 864.61	0.3500	10.03	4022019
AA311.4	Réduct. générale des cotisat. pat. retraite	1	42.99		42.99	4022101
	B2V GESTION ASSOCIATION - 04/2020				1 625.21	
	B2V GESTION ASSOCIATION				1 625.21	
PR001	Prévoyance décès cadre	1	3 428.00	1.5000	51.42	5022001
PR001	Prévoyance décès cadre	2	5 130.04	0.7600	38.99	5022101
PR010	Prévoyance cadre TrA	2	5 130.04	0.7400	37.96	5022101
PR289	Frais de santé socle de base	2	94.00		94.00	5022113-910
	GROUPAMA - 04/2020				222.37	
	GROUPAMA				222.37	



11.3 - Création d'un 2^{ème} organisme de même nature

Cas : cotisations en PSxxx (régime de prévoyance supplémentaire) avec des cotisations Cadres appelées par un organisme X et des cotisations Non cadres appelées par un organisme Y.

Saisie des organismes > réalisez un clic droit sur la colonne organisme de la ligne RPS > « Créer une ligne de même nature (RPS) ». **Sur le second organisme uniquement (jamais le 1^{er})**, possibilité de filtrer les codes cotisations soit par codes libellés, soit par groupes salariés.

	ALLIANZ (DSN/N4DS: AZ0001)	
	75002 PARIS	-
Régime de Prévoyance Supplémentaire	Créer une ligne de même nature (Régime de Prévoyance Supplémentaire)	
	RAZ Paiements DSN (Régime de Prévoyance Supplémentaire)	

Une fois les organismes paramétrés, retournez sur l'état d'avancement et faites « Actualiser » pour que la bulle des déclarations apparaisse.



Le filtre s'effectue <u>toujours sur le deuxième organisme</u>. Ne <u>JAMAIS</u> filtrer sur le 1^{er} organisme.





12. DSN mensuelle

Fiches à voir dans l'aide en ligne :

- « Guide démarches préliminaires DSN » > mot-clé « dsn ».
- « Fiche de paramétrage DSN et analyse des fiches » > mot-clé « dsn ».
- « Imports DSN » > mot-clé « dsn ».
- « Modifier des bulletins importés » > mot-clé « dsn ».
- « Renseigner les n° de contrat avant passage en production » > mot-clé « dsn ».
- « Calculer une DSN mensuelle » > mot-clé « dsn ».
- « Récapitulatif et bloc paiement de la DSN » > mot-clé « dsn ».
- « Accès, détails et modifications de la DSN » mot-clé « dsn ».
- « Envoi et envoi test de la DSN » > mot-clé « dsn ».
- « Régularisations DSN » > mot-clé « dsn ».

12.1 - Activez la DSN

Section « Organismes » > volet de droite :

1/ Si le dossier a été créé par import DSN, l'option qui s'affiche est « Modifier la période d'activation DSN ».

2/ Sinon : « Activer la DSN » > renseignez la date de démarrage de la DSN mensuelle.

Indiquez sur la 1^{ère} ligne le mois réel de passage à la DSN pour le dossier (= mois de la 1^{ère} DSN envoyée en réel). Les dates suivantes sont automatiquement renseignées et permettent de dire à partir de quand les DSN évènementielles pourront être générées. Saisissez « OUI » > « Lancer ».





12.2 - Renseignez les fiches de paramétrage DSN

Pour gérer les frais de santé, la prévoyance, les retraites supplémentaires, on utilise les fiches de paramétrage DSN mises à disposition par les organismes afin de permettre sur le logiciel la ventilation des lignes de cotisation sur les lignes de contrat appropriées. Utilisez les fiches de paramétrage au format xml et/ou pdf et générez un tableau des charges sur le logiciel pour renseigner correctement les informations des organismes.

1er menu > section « Organismes » > « Accès aux fiches de paramétrage » dans le volet de droite :



Le ou les organismes précédemment paramétrés s'affichent dans le volet de gauche.

Dans la section supérieure, un encadré Identification de l'entreprise est visible, ainsi que les codes organismes (liés aux choix opérés dans la section Organismes).

3 options possibles : l'import du fichier .xml, la saisie manuelle dans le tableau (+ import .xls pour organismes IRP Auto et PROBTP) ou téléchargement .xml pour les structures passant par Net-entreprises (permet de télécharger directement les fiches de net-entreprises).

L'import permet de compléter automatiquement les colonnes en jaune et certaines colonnes grises.

Pour cela, cliquez sur « Import XML » (volet de droite) > choisir le fichier > les données sont importées.

Si l'import ne fonctionne pas, vérifiez le n° de SIREN et le code émetteur de l'organisme. Ils doivent être identiques dans la fiche de paramétrage DSN et le paramétrage du logiciel. On vérifie / on complète les colonnes grises pour affecter les lignes de cotisation aux lignes de contrat.



► Tableau 'Aide à la compréhension pour remplir les fiches de paramétrage' Possibilité de télécharger le document en .xls <u>ici</u>.

Colonnes jaunes => automatiquement renseigné	es lors de l'i	mport - si	non, à comple	éter.		Colonr	nes grises :	=> à vérifier / compl	éter pour une bonne	e affectation cotisations	/ contrats.	
			Lors de la sa	aisie, en cas de	blocage, utili	ser la touch	ne ECHAP d	lu clavier.				
Libellé contrat	Code population	Code option	Périodicité	Type de base ou de forfait	Code de cotisation	Montant ou taux	Groupe salariés	Code CPN DUCS	Code DUCS	Code libellé de cotisation	Code taux de cotisation	Code libellés suite
	Principe : le	e progran	nme lit les lign	es de haut en						A remplir impérativement.		
	bus (ce	retrouve :	sur celle d'apr	ès)						Taux provenant du tableau des charges	Taux invisibles	
1 Contrat Cadre Prévoyance TrA										PR <mark>0</mark> 11 <i>0=>cadre</i>		
1 Contrat Non Cadre Prévoyance TrA	Ventila	tion par le	code libellé de	cotisation						PR111 1=>non cadre		
1 Contrat Tous Prévoyance TrA										PR211 2=>tous		
										INACTIF => pour ne		
1 Contrat inactif										pas prendre en compte		
i contrat mactin										une ligne, préciser une		
										valeur inexistante		
1 Cotisation Prévoyance TrB Contrat Cadre	Même coo	de libellé d	e cotisation =>	on ventile les			С			PR220		
Même cotisation Prévoyance TrB Contrat Non Cadre	cotisati	ons en util	isant les groupe	es salariés.			NC			PR220		
Même cotisation Prévoyance TrB Contrat OETAM	Même coo cotisatio	de libellé d ns en utilis	e cotisation => ant les codes C	on ventile les PN DUCS qui				240+241+242+243		PR120		
Même cotisation Prévoyance TrB Contrat Apprentis	correspond codes CPN	ent aux ca DUCS, on	tégories. Pour s met un « + » er	saisir plusieurs htre les codes.				260+261		PR120		
1 Cotisation Prévoyance cadre TrB pour 1 contrat dans la ïche de paramétrage - traduction au niveau paramétrage logiciel par plusieurs lignes de cotisations	La colonne Code libellés suite ne peut être remplie que si la colonne Code libellé de cotisation contient déjà un code libellé. Pour saisir plusieurs codes , on							PR250		PR252 Rente éducation TrB		
Idem avec exemple Bâtiment - cotisation Constructys		met un « ;	» entre les cod	les.						TC101.1		TC102.1

Colonnes jaunes => automatiquement renseignées lors de l'import - sinon, à compléter.	Colonnes grises => à vérifier / compléter pour une bonne affectation cotisations / contrats.

Lors de la saisie, en cas de blocage, utiliser la touche ECHAP du clavier.

Libellé contrat	Code population	Code option	Périodicité	Type de base ou de forfait	Code de cotisation	Montant ou taux	Groupe salariés	Code CPN DUCS	Code DUCS	Code libellé de cotisation	Code taux de cotisation	Code libellés suite
	Principe : le	e program	nme lit les lign	es de haut en						A remplir impérativement.		
	bas (ce qui n'est pas filtré sur une ligne se retrouve sur celle d'après)								Taux provenant du tableau des charges	Taux invisibles		
Attention aux invisibles !!!												
Exemple avec un contrat complémentaire mutuelle												
<u>ISOLE</u>										PS278	PS278	
DUO										PS278	PS278.1	
<u>FAMILLE</u>										PS278	PS278.2	

Exemple avec taux différents pour TrA et TrB						
<u>1 cotisation TrA => PR010 Prévoyance cadre TrA</u>					PR010	
1 cotisation TrB => PR020 Prévoyance cadre TrB					PR020	

Mêmes Taux pour la TrA et la TrB (PR*** = TrA + TrB)								
<u>1 cotisation TrA</u>	Le code cotisat Silae éclate les	tion porte sur (s taux => sur (des bases le bulletin.	différentes => on déclenche			PR040	
<u>1 cotisation TrB</u>	une PR040 pou tranche B =>	ır la tranche A impact sur la	\ et une PF I fiche de p	R040.B pour la paramétrage			PR040.B	

Diverses consignes :

Compléter obligatoirement les cases affichant "COMPLETEZ" + vérifier la périodicité de paiement car le logiciel en tient compte pour générer le bloc paiement de l'organisme dans la DSN

Pour sauver (volet de droite) => être sur une ligne bleue et non dans une case

Pour obtenir le menu déroulant => 1 double clic dans la case + touche F4 du clavier

Attention, pas de ligne vide => fin de lecture du paramétrage

A voir également, pour contrôle des données => menu "Outils" > "Modifications salariés" > choisir dans l'affichage dans le volet de droite le filtre CODE CPN DUC > visualisation rapide des codes



12.3 - Calculez la DSN (après paramétrage de l'émetteur par l'administrateur)

Etat d'avancement > réalisez un clic droit sur la ligne « Déclarations » (bulle du mois concerné) > « Déclarations » > cliquez sur « Calculer » dans le volet de droite > les montants s'affichent.



	Déclarations sociales - Avril 2020													
Récap	Récap Organisme social Date calcul Montant déclaration Montant paiement Edi Télé P. Date Edi Envoi Annule et test													
DSN	DSN N-E 7714.21													
	Double clic Clic droit pc	c pour voir our visualise	le récap er les and	itulatif omalies							Filtre et tri Filtre et tri Tout sélectionner Générer les déclarations récapitulatives Générer les DUCS en dédoublage de DSN Visualiser les DSN Calculer Supprimer			





Récapitulatif (exemple) :

Organisme	Montant organisme	Code de cotisation	Qualifiant assiette	Taux	Montant assiette	Montant cotisation	INSEE commune
URSSAF du Nord Pas de Calais	8 223.00					8 223.00	
		100 - RG CAS GENERAL	Autre assiette	1.00	13 007.00	130.00	
		100 - RG CAS GENERAL	Autre assiette	19.69	13 007.00	2 561.00	
		100 - RG CAS GENERAL	Assiette plafonnée	15.45	7 192.00	1 111.00	
		863 - RG MANDATAIRES SOCIAUX	Autre assiette	1.00	6 284.00	63.00	
		863 - RG MANDATAIRES SOCIAUX	Autre assiette	21.49	6 284.00	1 350.00	
		863 - RG MANDATAIRES SOCIAUX	Assiette plafonnée	15.45	3 269.00	505.00	
		027 - CONTRIBUTION AU DIALOGUE SOCIAL	Autre assiette	0.02	13 007.00	2.00	
		161 - AT APPRENTIS LOI 1979	Autre assiette	1.00	622.00	6.00	
		260 - CSG CRDS REGIME GENERAL	Autre assiette	8.00	19 428.00	1 554.00	
		327 - RG MAJO CDD 1M ACC. ACTIV U2	Autre assiette	3.00	1 500.00	45.00	
DIUCURSSAF		332 - FNAL PLAFONNE	Assiette plafonnée	0.10	10 461.00	10.00	
		400 - CREDIT IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI	Autre assiette		3 812.00		
		430 - COMPLEMENT COTISATION AF	Autre assiette	1.80	1 500.00	27.00	
		450 - PENIBILITE COTISATION UNIVERSELLE	Autre assiette	0.01	13 629.00	1.00	
		455 - CONTRIB ASSURANCE CHOMAGE APPREN 79 U2	Autre assiette		622.00		
		772 - CONTRIBUTIONS ASSURANCE CHOMAGE U2	Autre assiette	6.40	13 007.00	832.00	
		937 - COTISATIONS AGS CAS GENERAL U2	Autre assiette	0.20	13 007.00	26.00	
u							
Malakoff Médéric retraite AGIRC	1 950.42						

Malakoff Médéric retraite AGIRC	1 950.42	
Malakoff Médéric retraite ARRCO	1 137.60	
PLAN SANTE	719.16	
	0971000444201-ISO / 10 / 001	209.20
Bloc mutuelle	0971000444202-DUO / 10 / 002	117.68
	0971000444203-FAM / 10 / 003	392.28
Malakoff Médéric prévoyance (Médéric)	231.45	
	04/071507-4183-0APP / 01Z	26.81
Bloc prévoyance	04/071507-4183-0CTA / 001	48.38
	04/071507-4183-0RAPP / 01Z	6.82
	04/071507-4183-0RNC / 002	149.44
Total des cotisations	12 261.63	

Bloc paiement (exemple - ligne URSSAF) :

Organisme	Période début	Période fin	Montant	Mode de paiement
URSSAF du Nord Pas de Calais	01/04/2020	30/04/2020	4 936.00	05 - prélèvement SEPA





Modification du paiement Valider Organisme : URSSAF du Nord Pas de Calais Annuler Période : du 01/04/2020 au 30/04/2020 Montant Montant Chèque final initial 4 936.00 4936 4 936.00 Période fin Organisme Période début Montant Mode de paiement 30/04/2020 4 936.00 05 - prélèvement SEPA 01/04/2020

Possibilité de modifier le montant via un double clic sur la ligne. Une fenêtre apparait > modifier le montant dans la colonne du milieu > Valider.

Cas particulier des DSN en paiement trimestriel : en cas de paiement trimestriel, 2 solutions sont proposées par la norme DSN.

Pour Silae : on envoie les blocs paiements le dernier mois du trimestre.

Dans le cas où l'on démarre un dossier sur Silae en cours de trimestre et lorsque le précédent logiciel a opté pour l'autre solution (acte de télérèglement dans chaque DSN mensuelle), il faut faire attention aux éventuels doublons de paiement.

Deux solutions : dans la dernière déclaration du trimestre, on supprime les lignes de paiement déjà envoyées (clic droit sur la ligne > Suppression) ou on utilise la fonctionnalité « Import DSN » pour importer les DSN calculées et envoyées à l'administration via l'ancien logiciel (Silae prend alors en compte les précédents paiements).

12.4 - Générez la DSN

Menu des déclarations > « Déclarations-Edi » (volet de droite).

Possibilité d'envoi sur JeDeclare/Net-entreprises ou d'enregistrer un fichier pour dépôt manuel.

Si besoin pour envoyer un fichier d'essai, faites F12 avant validation et cochez « Fichier Essai ».



12.5 - Régularisations automatiques et manuelles

Rappel : le logiciel gère en automatique le déclenchement de régularisations. Si des bulletins ont été supprimés / recalculés après le calcul de la DSN → régularisations calculées par différentiel, le logiciel réalise une comparaison.

Le logiciel permet également de déclencher manuellement des calculs de régularisation.

Etat d'avancement > clic droit sur la bulle « Déclarations » > « Déclarations » > clic droit sur la ligne DSN non calculée > « Options de calcul de la DSN ».

Case « Régul » cochée \rightarrow le logiciel réalise une comparaison avec la dernière DSN calculée du mois sélectionné.

Le différentiel est généré sur la DSN du mois.

A noter : lorsqu'il n'y a pas de fiches de paramétrage pour un organisme complémentaire ou si un organisme n'est pas encore connu au moment du calcul de la DSN, il convient de renseigner à sa place l'organisme MA999. Cet organisme « fictif » sera alors exclu de la DSN. Lorsque l'organisme est connu, renseignez-le puis réalisez une régularisation manuelle.



Options de calcul de la DSN X						
Nom	01/2020 Régul	02/2020 Régul	03/2020 Régul	04/2020 Régul	Calculer la DSN avec	
DSN N-E					Découvrir N-1	





13. Déclaration des évènements

Fiches à voir dans l'aide en ligne :

- « Guide DSN évènementielles » > mot-clé « évènement ».
- « La maintien de salaire » > mot-clé « maintien ».
- « Entrée du salarié » > mot-clé « entrée ».
- « Editer les documents d'embauche » > mot-clé « entrée ».
- « Sortie du salarié » > mot-clé « sortie ».
- « Bulletin post-emploi » > mot-clé « sortie ».

13.1 - Gérer la maladie / DSN évènementielle arrêt de travail

13.1.1 - Etape 1 : saisie de l'absence

Menu « Traitement mois » > « Saisie de l'activité » (vu précédemment).

13.1.2 - Etape 2 : générer / envoyer la DSN évènementielle

Une fois l'absence maladie saisie > se positionner dessus (= clic dessus) et cliquez à droite sur « Attestation Sécurité Sociale » .

Il est ensuite possible d'imprimer, d'enregistrer ou d'envoyer en EDI la DSN évènementielle.

Le document est rempli avec l'ensemble des informations connues par le produit. Néanmoins certains champs remplis restent modifiables comme les dates de subrogation.



	Enregistrement de l'attestation							
Im	rimer Envoyer par mail Générer	au format EDI						
~	☑ Générer au format EDI							
	Génération et envoi via JeDeclare.com	Génération et récupération pour envoi manuel	_					
	Validez l'envoi d'une DSN signalement à l'aide de votre compte Tester							



13.1.3 - Etape 3 : calcul de l'absence maladie

Rappel : voir les options dans la fiche Société > « Méthode de suivi des absences ».

« L'entreprise pratique la subrogation » : à cocher si besoin > les IJSS brutes sont également mentionnées dans la partie haute du bulletin (retrait). Une ligne apparait en bas du bulletin mentionnant le versement des IJSS nettes.

« L'entreprise avance les IJSS » : avance de trésorerie car suppression des IJSS le mois de la maladie (retraitement manuel par un profil d'IJSS).

« Calcul automatique des maintiens de salaire » : Silae gère les maintiens de salaire et compare sur toute la période de maladie le plus favorable entre le maintien légal ou conventionnel (éventuel triple arbitrage : cas de l'Alsace-Moselle). Sur le bulletin, une bulle explicative renseigne l'utilisateur sur le calcul du maintien.

Détails du calcul :

1 - Nombre de jours de carence (ou pas de carence).

2 - Salaire qu'aurait perçu le salarié s'il n'avait pas été en maladie déduction faite de la carence (pour retrouver le chiffre : enlever la maladie et saisir le nombre de jours de carence en absence non rémunérée).

3 - Salaire touché par le salarié pour la période où il est présent (pour retrouver le chiffre : transformer la maladie en absence non rémunérée).

C'est la différence entre ces deux chiffres, multipliée par le % à maintenir qui est égale au maintien de salaire. Le maintien est calculé en incluant les IJSS; les IJSS sont donc toujours déduites sur une ligne en dessous et rajoutées en bas du bulletin s'il y a subrogation.





13.1.4 - Utilisation de profils

Si besoin, pour initialiser le nombre de jours maintenus (en montage), insérez le profil INITNBJM via les éléments variables et renseignez la colonne Nbj-DejaMaitenus (le logiciel retient la saisie exacte) ou la colonne Nbj-Maintien (le logiciel prend en compte l'existant).

A noter : possibilité de tenir compte de la carence déjà purgée lors d'un arrêt précédant le démarrage du dossier via la colonne « Carence purgée » (saisir la carence purgée).

Saisie des é	éléments	s variables d'avril 2020					
Sélection d'un profil				Nbj-DejaMaintenus	Nbj-Maintien	Carence purgée	
Filtre :	initnbj		Filtrer 🔀				
Code		Intitulé		├			
INITNBJM	Initi	tialisation des jours déjà maintenus			0.00	0.00	0.00

Pour aller plus loin, voir aussi : fiche « Profil INITNBJM - Initialisation des jours maintenus » (> mot-clé « nbjm »).

En cas de subrogation dans le paiement des IJSS, on soumet au PAS les IJSS MNP pendant les 60 premiers jours d'arrêt. Pour traiter cette limite des 60 jours dans le cas d'un arrêt maladie (MNP) qui a débuté avant le mois de démarrage du dossier sur le logiciel, insérez le profil PAS-IJMnp via les éléments variables et renseignez la colonne Jrs IJ déjà imposés.

Sai	isie des élém	ents variables d'avril 2020	
		Sélection d'un profil	
	Filtre : pas-	j Filtrer 🔀	Jrs IJ déjà imposés
	Code	Intitulé	
	PAS-IJFORC	PAS : Force les Ijss imposées du mois.	 :
	PAS-IJMNP	PAS : Précise le Nb de jours Ijss Mnp déjà imposés	

Pour aller plus loin, voir aussi : fiche « Prélèvement à la source - IJSS subrogées » (> mot-clé « pas »).



13.2 - Gérer l'entrée du salarié

13.2.1 - Création d'un nouveau salarié par la DPAE/DUE

Etat d'avancement > sur la droite, cliquez sur « D.P.A.E/D.U.E » (« D.P.A.E / D.U.E MSA » si concerné).

Une déclaration à remplir s'affiche à l'écran > renseignez les informations du salarié et cliquez sur « Confirmer ».

Une fois la DPAE confirmée, Silae propose d'imprimer, d'envoyer par mail ou de générer le fichier en format EDI > cliquez sur « Générer ».

Le salarié est automatiquement créé dans le logiciel.

Pensez alors à paramétrer sa fiche Salarié.

Remarque : le bouton « Sauver » permet d'enregistrer ce que l'on a saisi dans la DPAE sans pour autant la confirmer et donc créer le salarié et éventuellement son emploi. Ces DUE restent donc en attente, on peut les voir depuis l'état d'avancement > « D.P.A.E/D.U.E en préparation ».





13.2.2 - Retour d'un salarié sorti

Etat d'avancement > sur la droite, cliquez sur « D.P.A.E/D.U.E » (« D.P.A.E / D.U.E MSA » si concerné) > le salarié sorti étant gardé en mémoire dans le logiciel, il faut alors cliquer à droite de la DPAE sur « Salariés sortis ».

Double clic sur le salarié > renseignez la déclaration > « Confirmer » > création d'un nouvel emploi dans la fiche Salarié déjà existante. Renseignez le reste des informations de l'emploi du salarié.

Cette manipulation remet les cumuls du salarié à zéro (pas de régularisation de tranches), écrase la date d'entrée mais conserve l'ancienneté que le salarié avait lors de son départ.

Si l'on ne passe pas par la DPAE mais que l'on ajoute directement un emploi dans la fiche du salarié, la date d'entrée n'est pas écrasée.

13.2.3 - Création d'un salarié sans faire la DPAE / DUE

Fiche Salarié > cliquez sur « Créer un salarié ».

Une fois le salarié créé, il sera tout de même possible de faire la DUE : état d'avancement > sur la droite, cliquez sur « D.P.A.E/D.U.E » (« D.P.A.E / D.U.E MSA » si concerné) > cliquez sur « Salariés présents » > choix du salarié pour renseignement de la déclaration.









13.2.4 - Importer le paramétrage

Possibilité de copier le paramétrage de l'emploi d'un autre salarié sur le nouveau salarié. Il est également possible de copier le paramétrage de l'ancien emploi d'un salarié qui revient.

Menu « Fiches Salariés » > double clic sur un salarié > volet de droite : cliquez sur « Importer le paramétrage ».

Choisissez l'emploi à importer dans la partie inférieure et cliquez sur « Importer » à droite de l'écran. Toute la partie Emploi est alors copiée sauf les dates qui seront à renseigner (attention, même rémunération, classification, grille horaire....).

13.2.5 - Retrouver la DPAE/DUE

Si elle a été envoyée en EDI, la DPAE/DUE se trouve dans l'historique du salarié avec le coupon AR : réalisez un clic droit sur le nom/prénom du salarié dans l'état d'avancement > « Historique ».

Pour rappel, le suivi de l'EDI se fait toujours dans l'onglet « Production » > sur la droite > « Télédéclaration » > la colonne « DUE ».



Astuce : état d'avancement > clic droit sur le nom/prénom du salarié > « Editer documents d'embauche » pour accéder au contrat de travail simplifié + demande de dispense des frais de santé. Accès également à certains bulletins d'affiliation (selon paramétrage des organismes).

Fiches sa	alariés								x
			Contrat à durée détermin	ée 🛙	🗐 Lie	ste des sa	alari	iés	
			Du 06/01/2020 au 25/04/20	²⁰ [N Cr S Sa U Ar	réer un sa auver nnuler	alari	é	
				_ 6	X Si	upprimer	le s	alarié	÷
				~ [Ai	outer un e	emp	oloi	
			Inactif pour la DA[lin X Si	nporter le	par	amét	rage
				6		appriner	un	empid	51
			Import du paramétrage d'un autre em	ploi					
			Emploi à affecter				^	💟 Im	porter
N°	Date Date début fin		Emploi						
1		<< Non rense	eigné >>						
							~		
			Emploi à importer						
Matricule	Nom		Emploi	Di	ate but	Date fin			
00001	BOURAT Charline		Ingénieur ou cadre position 2-2	01/01	1/2019				
00003	BRILLANT Jasmine		Apprenti - Niveaux de formation II et III préparés	07/09	9/2020	10/05/2021			
00002	JONTES Yvan		ETAM Conception/gestion élargie 3-3	06/01	1/2020		1	Þ	
00004	ZHERMAN Jonas		Mandataire	06/01	1/2020				





13.3 - Gérer la sortie du salarié

Rappel : pour les contrats à durée déterminée, il faut saisir la date de fin de contrat dans la fiche Salarié. Dans tous les cas, il faut aller dans le module « Sortie du salarié ».

13.3.1 - Option 1 / avant le calcul du bulletin

Etat d'avancement > réalisez un clic droit sur le nom et prénom du salarié > « Sortie du salarié ».

Cette action permet d'ouvrir le module « Sortie du salarié » qui est l'attestation Pôle Emploi → saisissez directement sur l'attestation Pôle Emploi :

- ► La date de fin du contrat
- ► Le motif de fin
- ▶ Eventuellement les indemnités de fin de contrat (sauf ICCP et précarité).

Une fois la saisie faite > cliquez sur « Confirmer » et calculez le bulletin.

13.3.2 - Option 2 / après le calcul du bulletin

Dans le bulletin > volet de droite > cliquez sur « Sortie du salarié ».

Le procédé est alors le même \rightarrow saisissez manuellement sur l'attestation Pôle Emploi :

- ► La date de fin du contrat
- ► Le motif de fin
- Eventuellement les indemnités de fin de contrat (sauf ICCP et précarité).

Dans les 2 cas, bien vérifier que l'attestation soit validée : 🥝 Sortie du salarié



Etat d'avancement





13.3.3 - Déclenchement des indemnités de fin de contrat

Comme évoqué dans le point précédent, les indemnités de fin de contrat (sauf ICCP et précarité) sont à renseigner sur l'attestation pour les déclencher sur le bulletin.

Indemnité légale de licenciement : cliquez sur la flèche puis renseignez la colonne « Montant » dans la fenêtre qui s'affiche pour déclencher l'indemnité.

Indemnité minimale de rupture conventionnelle : saisissez manuellement le montant dans le champ dédié pour déclencher l'indemnité sur le bulletin.

13.3.4 - Générer la DSN fin de contrat

La fenêtre d'envoi est générée automatiquement lors de la sortie ; sinon, réalisez un clic droit sur la bulle du bulletin (état d'avancement) > « Envoyer l'attestation employeur en EDI ».

Après l'envoi EDI, il faut normalement attendre le retour de l'EDI de Pôle emploi pour imprimer le solde de tout compte qui contiendra l'attestation Pôle emploi rematérialisée.

Rappels:

AED => attestation d'employeur dématérialisée à fournir à Pôle emploi.

AER => attestation d'employeur rematérialisée soit l'attestation à remettre au salarié. Cette attestation est ainsi fournie par Pôle emploi au format PDF et reconstituée à partir du fichier déposé.







13.3.5 - Suivi

Les retours de Pôle emploi (attestations rematérialisées) sont intégrés au programme.

Voir le clic droit sur la bulle du bulletin ;

Voir l'historique du salarié : réalisez un clic droit sur le nom/prénom du salarié sur l'état d'avancement > « Historique »;

Voir l'onglet « Production » > « Télédéclarations ».



Astuce : pour déclencher l'envoi d'une notification lorsque la déclaration est « acceptée » (attestation définitive rééditée par Pôle Emploi) => se rendre dans le menu « Relation client » > « Tâches à réaliser » > paramétrage de la section P6.

🙀 📷 📾	P6 - Télédéclarations EDI	
Relation client	TO - Teledeclarations EDT Destinataires d'une notification si déclaration acceptée : Collaborateur Expet comptable Expet comptable test@formateur.fr Types de déclarations à prendre en compte : Déclarations périodiques Déclarations périodiques DEVE DSU DSU	
	Attestations employeur	

				Etat d'avancement			
			2019	2020			
		01 02 03	04 05 06 07 08 0	g Accéder au bulletin			
				Voir le bulletin			
Bulletins			0000	Réimprimer le bulletin			
Virements				Renvoyer par mail le bulletin original			
Déclarations			0000	Renvoyer par mail le bulletin duplicata			
				Imprimer les attestations retournées par Pôle Emploi			
				Envoyer par mail les attestations retournées par Pôle Emploi			
				Supprimer le bulletin			
-		00 30110 . 20/04/2020					
Téléphone domicile Téléphone portable : Adresse mel :		40 3010 - 2010 - 2010 - 2020					
Téléphone domicile Téléphone portable : Adresse mel :	Date ED	Decimant	Englei Du	Documents Au Sairi Beru Mit dordre Mit dordre de Type d' D			
Téléphone domicile Téléphone portable : Adresse mel : Date 29/04/2020	Date EDI	Document	Emploi Du Menuisier 30/10/201	Documents Au Saisi Reçu N° d'ordre de Type d' D substitution envoi			
Téléphone domicile Téléphone portable : Adresse mel : Date 29/04/2020	Date EDI 06/05/2020 10:38:40	Document Attestation employeur	Empioi Du Menuisier 30/10/201	Documents N° d'ordre de substitution Type d' publication D 9 29/04/2020 Télétransmis © Télétransmis ©			
Téléphone domicile Téléphone portable : Adresse mel : Date 29/04/2020 Détail d	Date EDI 06/05/2020 10:38:40 es télédéclarations	Document Attestation employeur	Empioi Du Menuisier 30/10/201	Documents Au Saisi Reçu N° d'ordre de Type d' D 9 29/04/2020 Télétransmis ©			
Téléphone domicile Téléphone portable : Adresse mel : Date 29/04/2020 Détail d	Date EDI 06/05/2020 10:38:40 es télédéclarations Concerne	Document Attestation employeur	Emploi Du Menuisier 30/10/201 Date réfere	Documents Au Saisi Reçu N' d'ordre M' d'ordre de Type d' D 9 29/04/2020 Télétransmis © X Jaliser de D C R P Numéro rir dans un tableur nce			
Téléphone domicile Téléphone portable : Adresse mel : Date 29/04/2020 Détail d	Date EDI 06/05/2020 10:38:40 es télédéclarations Concerne	Document Attestation employeur	Emploi Du Menutsier 30/10/201 Date réfere	Documents Au Saisi Reçu N° d'ordre M° d'ordre de Type d' D 9 29/04/2020 Télétransmis @ de D C R P Numéro rir dans un tableur nce D C R P Numéro sation			
Téléphone domicile Téléphone portable : Adresse mel : 29/04/2020 Détail d 00078 - 00008 -	Date EDI 06/05/2020 10:38:40 es télédéclarations Concerne	Document Attestation employeur	Emploi Du Menuisier 30/10/201 Date réfere Le O Dépô	Documents Au Saisi Reçu N' d'ordre M' d'ordre de Type d' D substitution envoi 9 29/04/2020 Télétransmis ©			
Téléphone domicile Téléphone portable : Adresse mel : Date 29/04/2020 Détail d 00078 - 00008 - 00009 -	Date EDI 06/05/2020 10:38:40 es télédéclarations Concerne	Document Attestation employeur	Emploi Du Menuisier 30/10/201 Date réfere Le Le Le Le Cont	Documents Au Saisi Reçu N' d'ordre e Type d substitution envoi 9 29/04/2020 Télétransmis © X µaliser rir dans un tableur nce D C R P Numéro 2526372472 saiton t du document le par rôles syntaxiques du document : OK			



13.3.6 - Documents de fin de contrat

Lors de l'impression du bulletin, par défaut ressortent :

- ► Le bulletin original
- ► Le reçu pour STC
- ► Le certificat de travail
- ► L'attestation Pôle Emploi.



Astuce 1 : pour modifier le reçu pour STC et le certificat de travail > réalisez un clic droit sur le nom et prénom du salarié dans l'état d'avancement > « Editer les documents de sortie » > cliquez sur le document à modifier puis sur « Bureautique » à droite.

Astuce 2 : clic droit sur le nom et prénom du salarié dans l'état d'avancement > « Editer les documents de sortie » > accès aux documents qui suivent : page de garde pour solde de tout compte, attestation de journée de solidarité (faite ou non faite).

13.3.7 - Bulletin post-emploi

Après avoir fait la sortie, il est possible de calculer un bulletin post-emploi pour verser des sommes complémentaires.

On peut générer le bulletin post-emploi uniquement à partir du mois suivant la sortie (réaliser un clic droit sur la bulle du bulletin > « Calculer un bulletin post-emploi ».

Impression du bulletin original X					
Impression					
Imprimante : Microsoft Print to PDF	~ !	Propriétés			
Options					
Editer l'original du bulletin : Editer : 1 duplicatas O avec le premier duplicata Annexe technique : O avec chaque duplicata	-Documents de sortie Solde (Cert Attestation)	de tout compte : 🔽 ificat de travail : 🗹 Pôle Emploi EDI : 🗸			
🔘 sans annexe technique	Brouillon attestat	ion Pôle Emploi : 🔽			
	Lancer	Eermer			
		(A -			
Édition documents de sortie 00001 - BOU	RAT Charline	X			
Éditer plusieurs documents :		Options			
Emploi : Ingénieur ou cadre position 2-2 du 01/01/2019 au 10/04/2020		Envoyer par mail			
Document	٨	Visualiser			
🕦 Certificat de travail		N Bureautique			
Solde tout compte					
Page de garde solde tout compte					
Attestation journée de solidarité (journée faite)					
Attestation journée de solidarité (journée non faite)		Þ			





13.3.8 - Annuler la sortie

Dans ce cas : supprimez l'attestation Pôle Emploi.

→ Rentrez dans le module de sortie du salarié (à droite dans le bulletin) et cliquez sur « Supprimer » dans l'attestation Pôle Emploi.







14. Manipulations côté cabinet / domaine



Voir les fiches d'aide du produit :

« Alertes d'échéance » > mot-clé « alertes ». « Guide des méthodes »> mot-clé « méthodes ». « Les éditions groupées »> mot-clé « éditions ».



15. Outils divers / astuces

Voir les fiches d'aide du produit :

- « Guide des méthodes Silae » > mot-clé « méthodes »
- « Catégories et filtres imputations analytiques » > mot-clé « analytique ».
- « Alertes dossier », « Alertes d'échéance » > mot-clé « alertes ».
- « Modifier le modèle de bulletin Tâches à réaliser » > mot-clé « tâches ».
- « Les éditions groupées » > mot-clé « éditions ».



